

Atelier d'échange d'expériences

Réseau des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie

« La libre évolution des milieux comme moyen de gestion d'un espace naturel »

Le 10 octobre 2023, à partir de 9h30 à Banyuls
Observatoire océanographique
(66)

Programme

9h30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS (du café du thé et des viennoiseries)
10h00	Ouverture par l'Agence Régionale de la Biodiversité
10h10	Lydie DOISY , CEN-Normandie (en visio) et Romain BOUTELOUP , CEN-Occitanie Cadre général : Qu'appelle t'on libre évolution ? Eléments de compréhension et de contexte.
10h50	Changer notre regard sur la nature en libre évolution - Présentation du Programme Régional d'Espaces en Libre Evolution (PRELE) par Lydie DOISY Présentation du réseau forestiers de sites en libre évolution du CEN en Occitanie par Romain BOUTELOUP
11h30	Alba LETAILLEUR et Bertrand FLEURY , Office National des Forêts Illustration des formes que prend la libre évolution comme mode de gestion des aires protégées en forêt publique, la situation en Occitanie et les perspectives de renforcement, et projet de développement du réseau de Forêts en libre Evolution NaturElle (FRENE)
12h10	Frédéric CADENE , Conservateur Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls La Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, une évolution maîtrisée pour un effet réserve décuplé
13h	DEJEUNER SUR PLACE
14h30	Après-midi sur la RNN de la Massane avec Diane SOREL et Joseph GARRIGUE.
17h00	FIN DE LA JOURNEE

Qu'appelle-t-on libre évolution ?

Petit détour sur les définitions

Romain Bouteloup CEN OCCITANIE

& Lydie Doisy CEN NORMANDIE

Un point sur les définitions

Naturalité

La naturalité est associée à l'état de nature spontanée, et souvent opposée à l'artificialité. Le plus souvent la naturalité est appréhendée selon un gradient de naturalité borné par les pôles « naturel » et « artificiel »

Attention ! Concept marqué par une ambiguïté sémantique !

Selon Gosselin, F.,
Génot, J.-C., & Lachat,
T. (2022), la naturalité
se découpe en 2 sous-
concepts :

(Libre évolution et naturalité en forêt :
définitions et métriques associées)

Naturalité biologique

Elle est définie par sa composition en espèces, sa structure et ses dynamiques en référence à un état passé ou potentiel de l'espace naturel dans lequel l'activité humaine n'est pas le principal facteur d'influence

Correspond aux milieux naturels à haut degré de naturalité, souvent également reconnus comme d'intérêt patrimonial

Naturalité anthropique

Elle est uniquement définie par la spontanéité des processus écologiques dynamiques actuels

Correspond à des milieux naturels de tout type, sans intervention humaine

Un point sur les définitions

wilderness

Aldo Leopold

Vaste étendue de nature sauvage, où les processus naturels ne sont peu ou pas entravés par l'anthropisation, où l'homme n'est lui-même qu'un visiteur de passage.

Rewilding ou Résensauvagement actif ou passif

Féralité

J-C Génot

Tout espace utilisé par l'homme puis laissé en évolution spontanée

Libre évolution

Mode de gestion caractérisé par la limitation volontaire des pressions humaines. Il a pour objet l'expression de dynamiques écologiques indépendantes de l'activité humaine.



Pourquoi s'intéresser à la libre évolution?



L'écologue

La libre évolution permet de conserver le potentiel évolutif de la nature

Le contact avec la nature la plus sauvage possible a des effets régénérateurs sur certains « maux sociaux »

Les espaces en libre évolution participent à la trame verte et bleue de nos territoires

Ils sont des espaces de résilience pour la nature, notamment face au changement climatique

Accepter la présence d'espaces en libre évolution contribue à modifier notre rapport homme/nature



Le sociologue

Ok...mais concrètement, comment choisir entre gestion active et passive ?

Disposer d'un gradient allant de la gestion dirigée à la libre évolution absolue en passant par des stades intermédiaires





La libre évolution « à la carte »

La position des CEN et de certains gestionnaires (Conservatoire du Littoral...)

- ✓ Une libre évolution variable
 - ✓ Avec ou sans activités extractives (chasse, pêche, cueillette...)
 - ✓ Sans intervention ou après restauration (fonctionnelle) des milieux
 - ✓ Portant sur toutes les dynamiques écologiques ou sur certaines seulement :
 - ✓ Dynamique de la végétation
 - ✓ Dynamique fluviale
 - ✓ Dynamique marine (érosion, submersion...)
- ✓ Rencontres inter-réseaux prévues sur le sujet début 2024 – RNF, UICN, Cdl, fédé des CEN et fédé des Parcs

Acteurs/groupes/projets mobilisés en France sur la libre évolution



Groupe d'experts
« Wilderness et
nature férale »



Collectif d'associations
militant pour avoir 10 %
de la France en libre
évolution



Conservatoire
du littoral



Réseau
de vieilles forêts
en Auvergne



PRELE : PROGRAMME RÉGIONAL
Espaces en
libre évolution

Qu'appelle-t-on libre évolution ?

Références biblio

Vol. 73 No 2-3 (2021): Des forêts en libre évolution

<https://revueforestierefrancaise.agroparistech.fr/issue/view/561>



Publications issues du projet GNB de l'INRAE : comparaison de la biodiversité des forêts exploitées et non exploitées

<https://gnb.inrae.fr/publications/>

« Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature

<https://journals.openedition.org/cybergeogeo/29140>

Webinaire Life Natur'Adap : la libre évolution des forêts

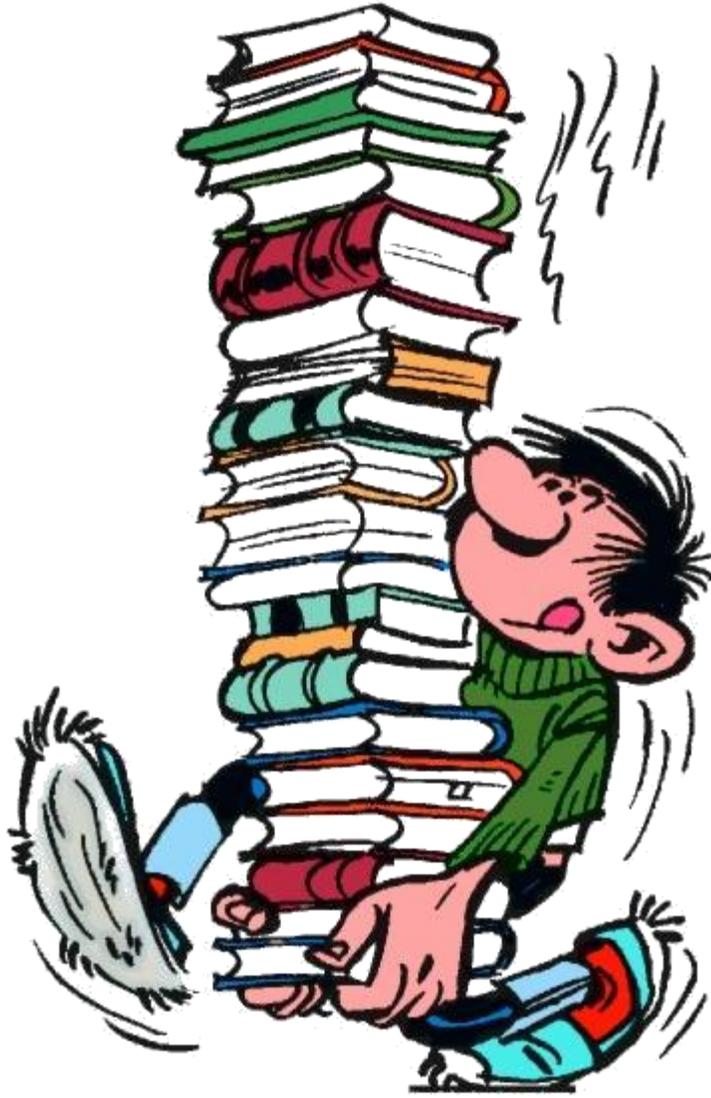
<https://naturadapt.com/groups/webinaires-natur-adapt/pages/webinaire--5---la-libre-evolution-des-forets>

Fondation pour la recherche sur la biodiversité : libre évolution de quoi parle-t-on ?

<https://www.fondationbiodiversite.fr/libre-evolution-de-quoi-parle-t-on/>

Conférence « La forêt en libre évolution » Loïs Morel

<https://www.youtube.com/watch?v=arAaLTuzEls>





Présentation du Programme Régional d'Espaces en Libre Evolution de Normandie



Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie



PRELE : PROGRAMME RÉGIONAL
*Espaces en
libre évolution*



RÉGION
NORMANDIE

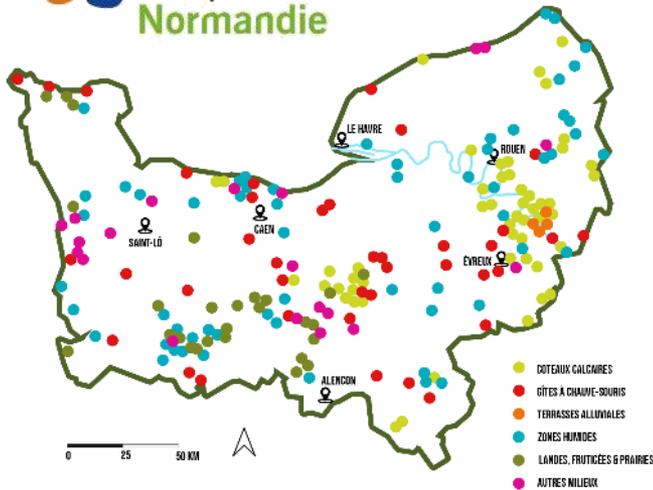


UNION EUROPÉENNE
Fonds européens de
développement régional



eau
SEINE
NORMANDIE
Autorité de l'eau
Espace Normandie

Genèse du programme



Association de protection de la nature agréée par l'Etat et la Région

Gestionnaire de plus de 2700 ha sur 200 sites naturels en maîtrise foncière ou d'usage (sites privés, réserves naturelles, ENS, sites Natura 2000,...)

Zone sale, pas entretenue ?

Parcelle abandonnée ?

Espace où la nature reprend ses droits ?

Espace perdu ?

Zone où la nature se banalise ?

Délaissé ?

Nature sauvage ?

Friche ?



P. R. E. L. E.

Programme régional

=

Réseau d'acteurs

d'Espaces

=

Réseau de sites

En Libre Evolution

=

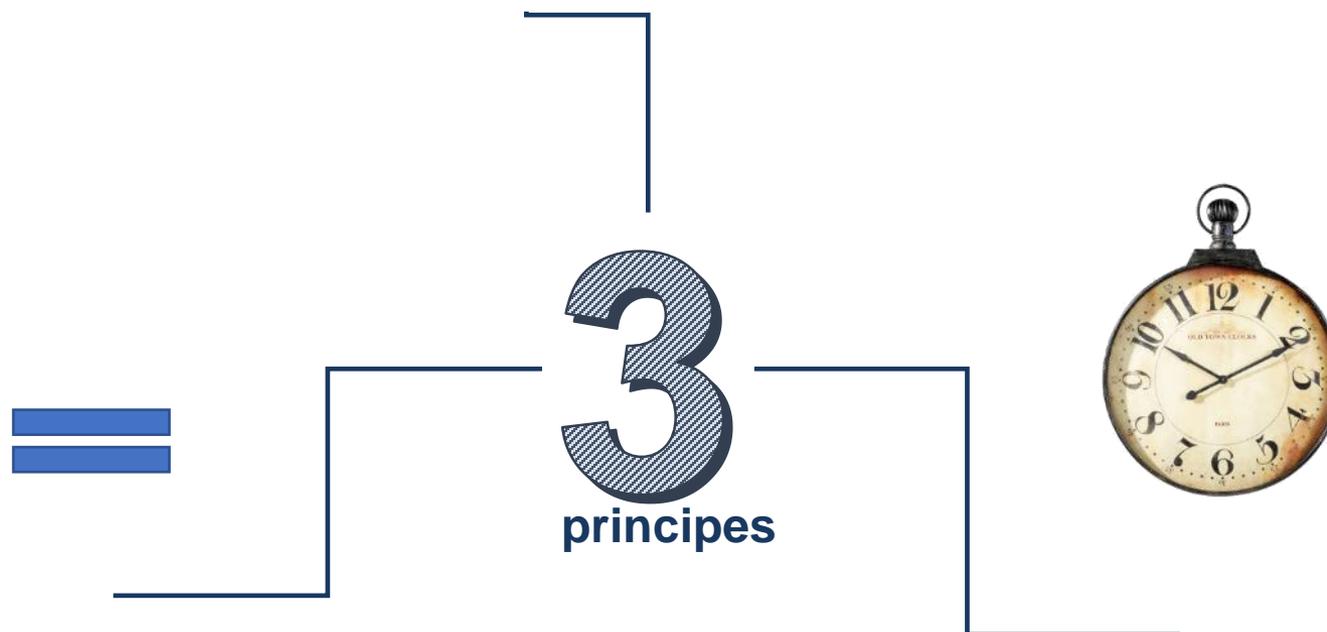
« modalité de gestion permettant
l'expression de tous les processus
dynamiques non directement
influencés par l'activité humaine »

Un programme lancé en 2017 autour de l'enjeu ...

**Provoquer un changement de regard sur
la nature en libre évolution**

Principe de la libre évolution

« modalité de gestion permettant l'expression de tous les processus dynamiques non directement influencés par l'activité humaine »



Principe de la complémentarité entre
le PRELE et les autres programmes
de préservation de la nature

Principe d'une démarche sur
le long terme

Un programme d'actions organisé en 3 axes :

**Axe 1 –
Sensibiliser à
la nature en
libre
évolution**

**Axe 2 -
Développer
un réseau de
sites en libre
évolution**

**Axe 3 -
Améliorer la
connaissance
sur les
dynamiques
écologiques**

Un parti pris



passer par l'émotion, le ressenti,
l'historique, pour provoquer
un changement de regard

Mieux connaître notre rapport à la nature

Recréer un lien avec la nature en libre évolution

Une enquête sur les
représentations sociales



Des réunions d'infos /
débats



Une plaquette



Un panneau



Un projet artistique

Des sorties nature

Un colloque sur le
« renouveau du sauvage »
en 2023



La création en 2024 d'un sentier
découverte de la nature en libre
évolution

Axe 2 -
Développer un
réseau d'espaces
en libre évolution

Focus sur la création du réseau PRELE

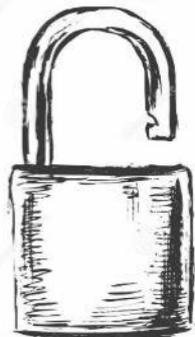
https://www.youtube.com/watch?v=9ilnqku_2m4



LIBRE ÉVOLUTION

Focus sur la création du réseau PRELE

Quel est l'objectif de ce réseau ?



Contribuer à la reconnaissance des espaces en libre évolution en tant qu'espace de préservation d'une part de la biodiversité

*Donner un statut à des espaces qui en font défaut
Passer du « délaissé » ou de « l'abandon » au
« choix assumé »*

Convention d'engagement d'un site en libre évolution

Engagements du propriétaire :

- Laisser évoluer sa parcelle librement pendant 30 ans
- Informer le CEN de la vente ou cession de sa parcelle

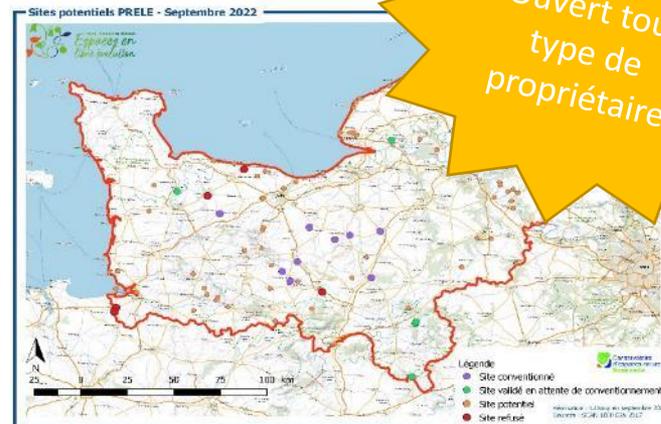
Engagements du partenaire du PRELE :

- Soutenir localement le propriétaire dans la démarche

Engagements du CEN Normandie:

- Accompagner le propriétaire dans les démarches juridiques et administratives en lien avec ses parcelles en libre évolution
- Fournir un panneau d'information à installer devant l'espace en libre évolution

Comment se formalise ce réseau ?



Focus sur la création du réseau PRELE

Comment intégrer le réseau d'espaces en libre évolution?

Critères liés à la présence humaine

Aucune exploitation économique

Fréquentation pour des activités de loisirs réduite à moins de 4 passages/an

Sentier autorisé si son linéaire ne dépasse pas la moitié du périmètre du site

Critères liés à des freins réglementaires

Critères liés à l'engagement et la motivation du propriétaire

Engagement de 30 ans

Evaluation de l'éthique du propriétaire



Critères liés à l'écologie du site

Surface minimum de 1 ha

Pas d'habitat/espèces patrimoniales inféodées au milieu ouverts

Pression d'artificialisation < 30 %

Focus sur la création du réseau PRELE

Etapes d'inscription



Bois humide de
Cisai-Saint-
Aubin



Bois de
tourbière de Saint-
Aubin (14)



Ancien
étang de la
Fresnaye-
au-Sauvage
(61)



Vallon du
Virier (76)



Bois de
pente de la
cavité
d'Orbec (14)



Anciennes prairies humides
du Loterot (14)



Anciennes
prairies du
Hamel (14)



**Merci de votre
attention !**

Plus d'infos sur la page internet dédiée au PRELE :

<http://cen-normandie.fr/les-programmes-et-projets/programmes-regionaux-d-actions/programme-regional-d-espaces-en-libre-evolution>

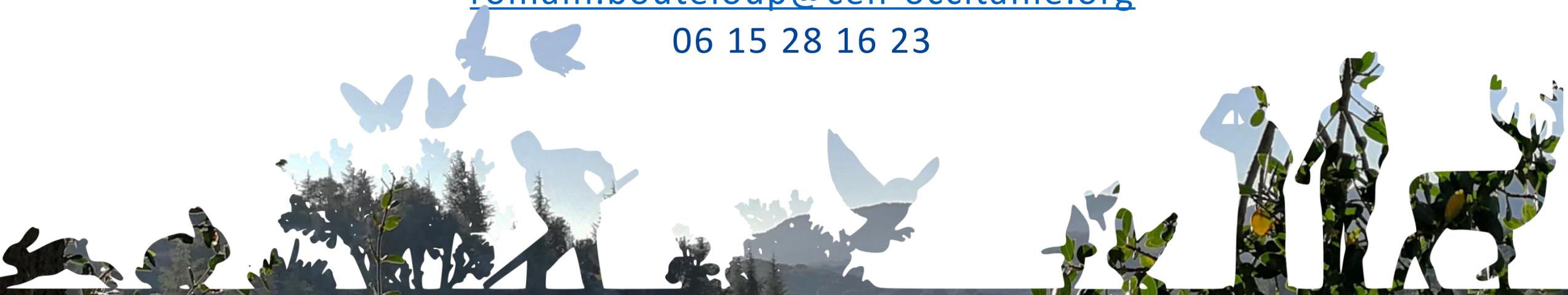


Lydie DOISY
Coordinatrice du PRELE
l.doisy@cen-normandie.fr
06 88 75 17 11

SYLVAE, le réseau des « vieilles forêts » en libre évolution des Conservatoires d'espaces naturels

Nicolas GOUIX et Romain BOUTELOUP
romain.bouteloup@cen-occitanie.org

06 15 28 16 23



« Vieilles forêts » appelées également forêts subnaturelles

ancienneté

=

+

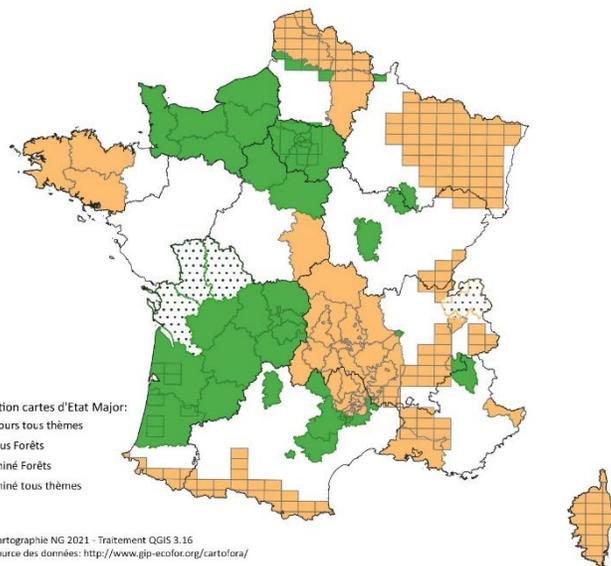
maturité



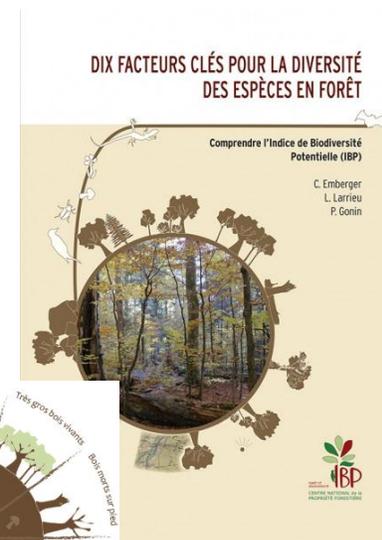
Référence pour caractériser les forêts anciennes:
Carte de Cassini (1756-1789)
Cartes d'Etat major (1820-1866)

<http://www.gip-ecofor.org/cartofora/>

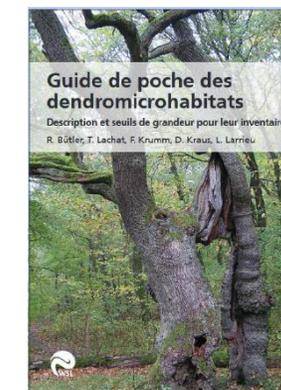
Carte de l'état d'avancement de la cartographie des forêts anciennes



Cartographie NG 2021 - Traitement QGIS 3.16
Source des données: <http://www.gip-ecofor.org/cartofora/>



<https://www.foretpriveefrancaise.com/publications/voir/632/dix-facteurs-cles-pour-la-diversite-des-especes-en-foret/n:541>



<https://www.wsl.ch/fr/publications/guide-de-poche-des-dendromicrohabitats-description-et-seuils-de-grandeur-pour-leur-inventaire.html>

Les « vieilles forêts »

Les forêts primaires représentent moins de 0.7% de la surface forestière européenne (Sabatini et al. 2018)

Concept qui renvoie aux forêts les plus proches des forêts primaires

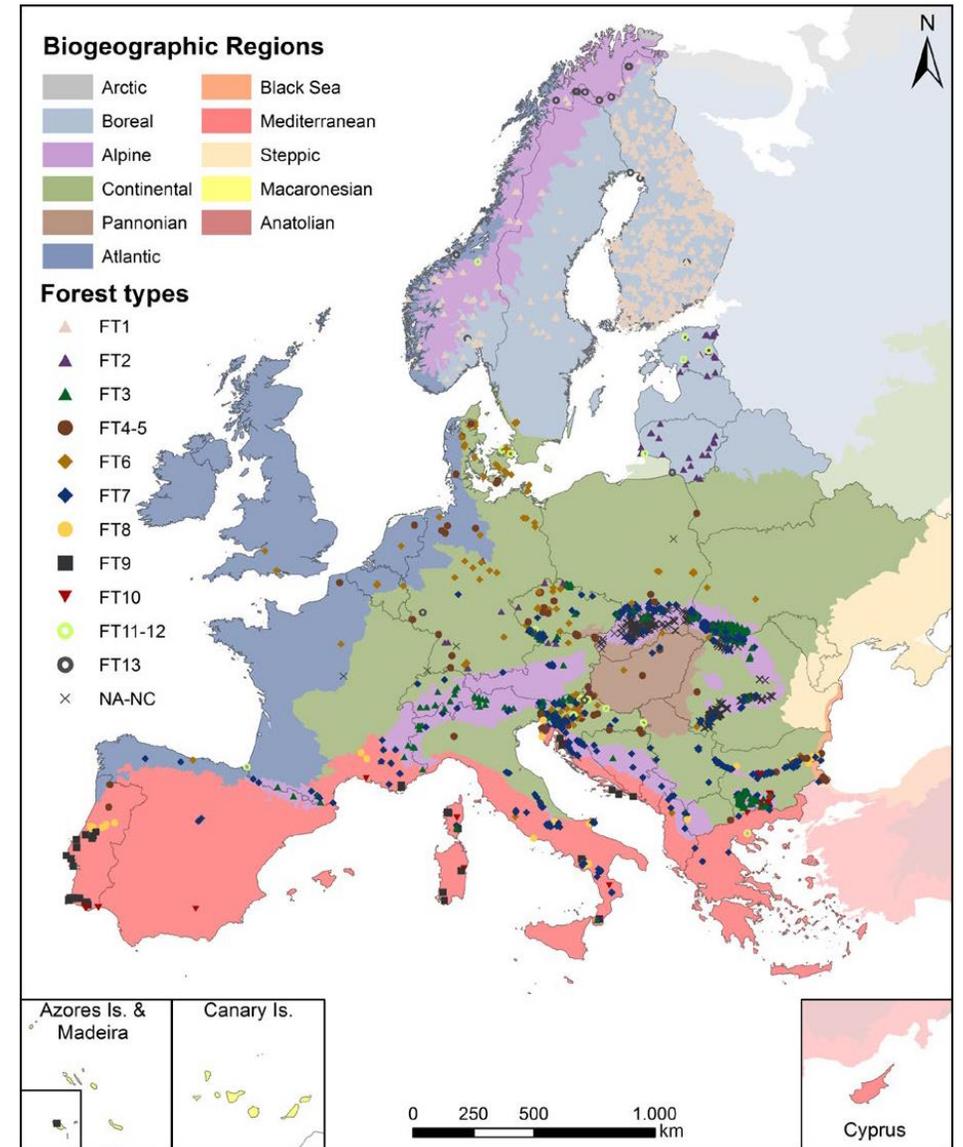
Des rôles reconnues dans:

- les cycles biogéochimiques dont la séquestration du carbone
- la régulation des conditions climatiques
- le maintien des services hydrologiques
- le maintien de la biodiversité forestière

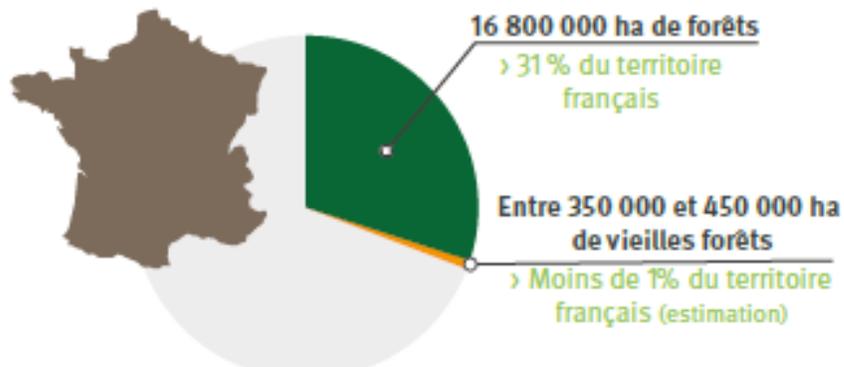


Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030

« Mettre en place une protection stricte d'au moins un tiers des zones protégées de l'Union, y inclus toutes les forêts primaires et anciennes encore présentes »



LA FORÊT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Moins de 4% de la surface forestière en montagne
Moins de 1 % de la surface forestière en plaine

En métropole, seul **0,24 %** des forêts ont une **libre évolution assurée sur le long terme** par une réglementation particulière (Debaive et al, 2021). Ces forêts couvrent en 2022 environ 41 000 ha en métropole.

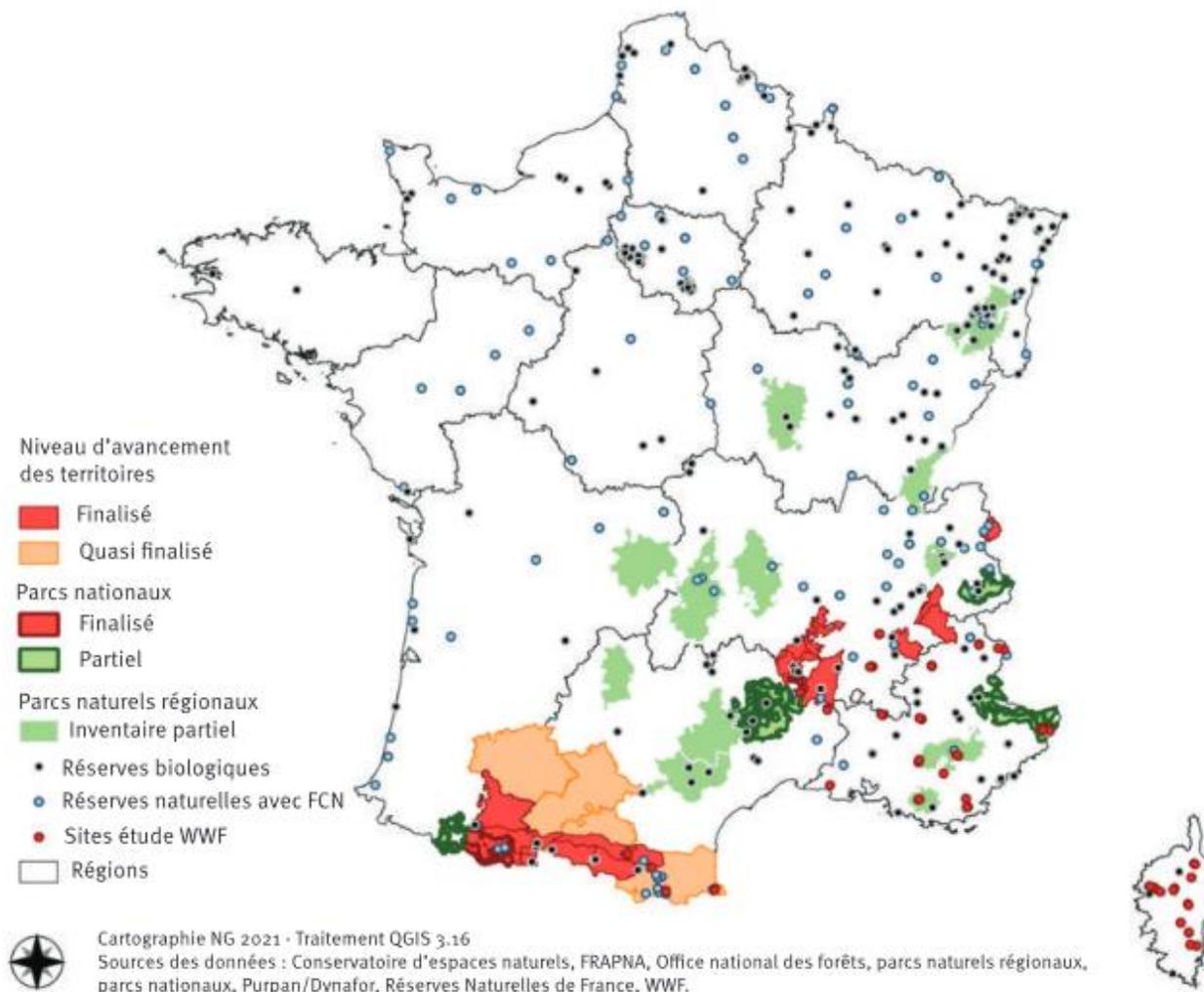


« *Elaboration du plan de protection des forêts primaires, voire subnaturelles notamment en vue de la mise sous protection forte de 10 % de la forêt domaniale métropolitaine* »

Annnonce d'un **PNA Vieux bois et forêt subnaturelles** suite aux assises de la forêt et du bois

Les « vieilles forêts »

FIGURE 2 CARTE D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES DES VIEILLES FORÊTS EN FRANCE



Connaissance des vieilles forêts en Occitanie

Dans les Pyrénées, les sites considérés en tant que « vieilles forêts » doivent remplir les critères suivants :

- i) présenter **au moins 10 Très Gros Bois** ($D > 70$ cm à 1,3 m) ou **Très Très Gros Bois** ($D > 100$ cm) par hectare,
- i) présenter au moins **10 bois morts** dans la catégorie des **Gros Bois** ($D > 40$ cm), **des TGB ou des TTGB** par hectare,
- ii) **ne pas présenter d'indices d'exploitation « récente »**, tels que des souches aux stades 1, 2 ou 3 de saproxylation.

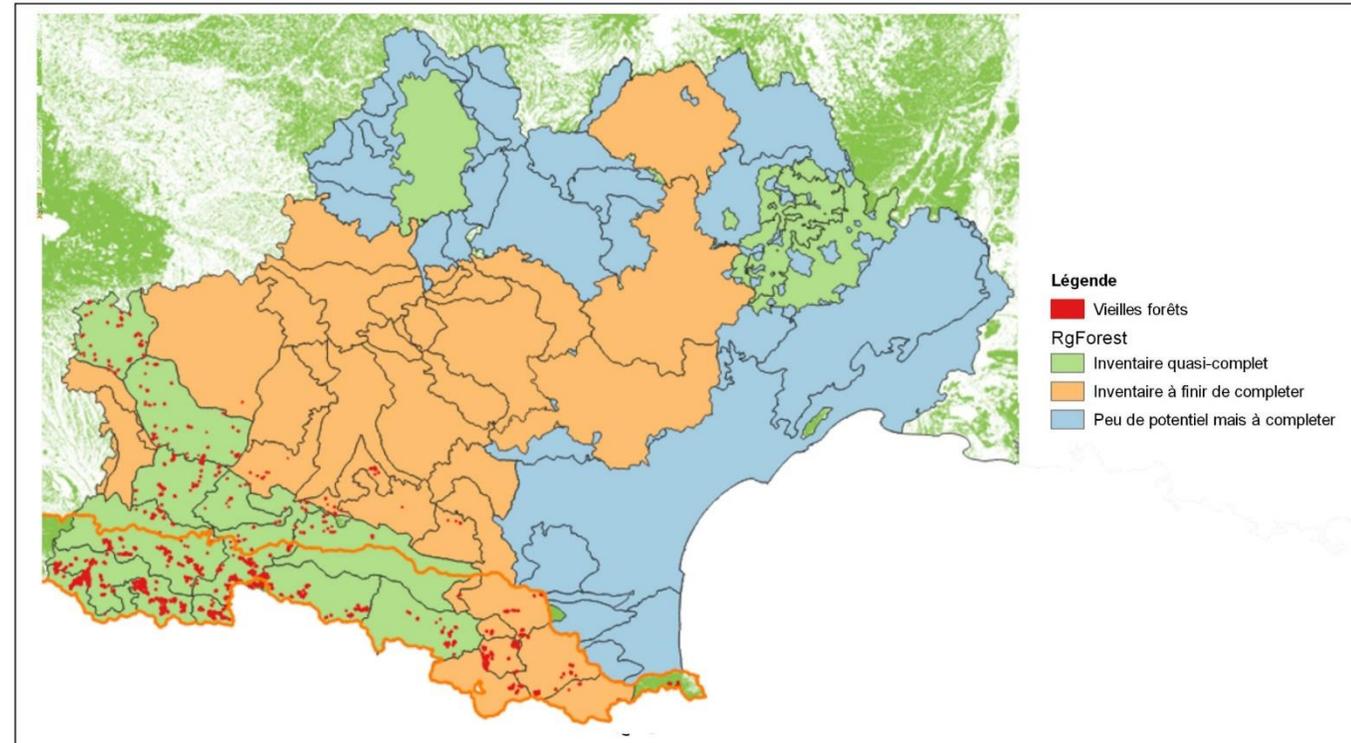


Inventaire et caractérisation des noyaux de « vieilles forêts de plaine » Pour une continuité de la trame forestière entre Pyrénées et Massif-Central.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Etat des connaissances des vieilles forêts d'Occitanie



Source des données: Goux N. et Savoie J.M. (coordinateurs) Bouteloup R, Corriol G, Cuypers T, Hanneiro C, Infante Sanchez M, Maillé S et Marc D (2019). Cartographie ©CEN MP 2019 - Traitement QGIS 3 - Fond cartographique ©IGN

0 100 200 km

Département	65	31	09	11	66	TOTAL
Surface de VF	3739,9	3019,9	1120,5	1437,7	2595,9	11913
% VF	4,7	7,5	0,7	3,3	3,1	4,6

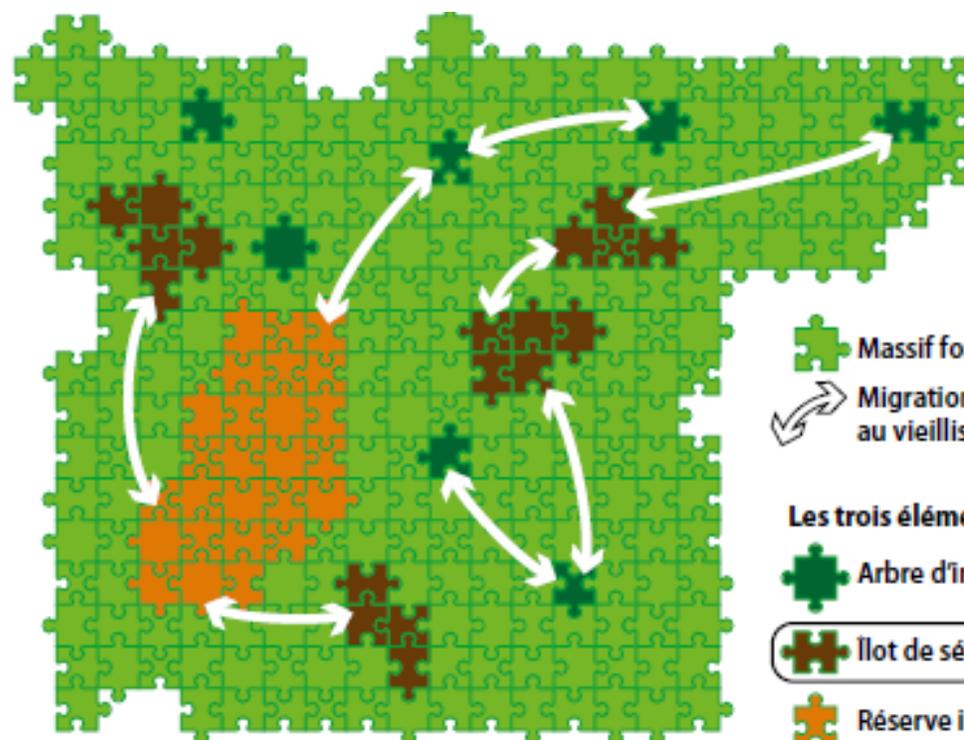
<https://www.cen-mp.org/projets/vieilles-forets/>

https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map



Réseau
de vieilles forêts
des Conservatoires d'espaces naturels

Acquisition de **massifs** et d'îlots laissés en
libre évolution
Contribution du réseau des CEN à la mise
en place d'une trame de vieux bois à
l'échelle des massifs

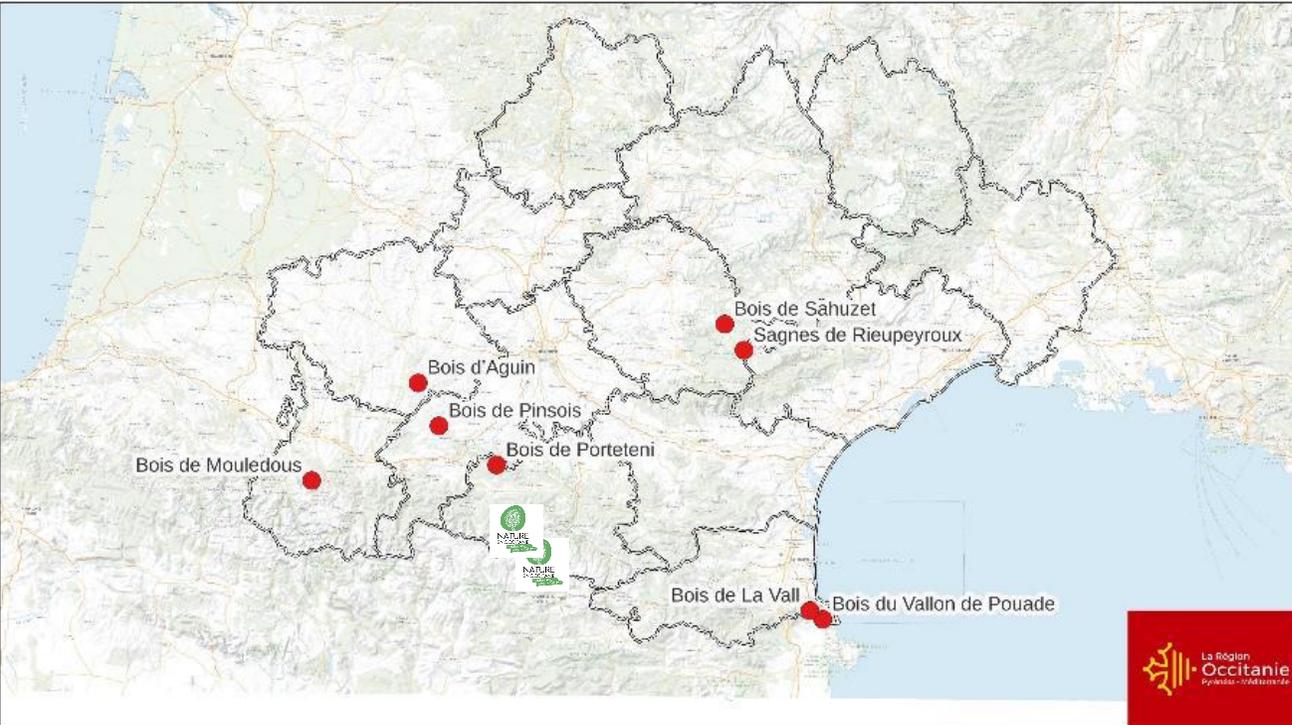


Extrait de Augé et al., 2017. © Desiderata (modifié)



L'acquisition une solution parmi les plus fortes pour les forêts privées

Localisation des acquisitions depuis 2020



Entre 2020 et 2023, environ 350 ha acquis par le CEN Occitanie avec le soutien de la région (et départements) pour un montant d'environ 515 000 euros ! Et près de 500 ha en projet pour plus de 115000 euros en cours sur 2023

Source des données: CEN Occitanie
Cartographie CEN Occitanie 2022 - Traitement UGIS 3 - Fond cartographique IGN

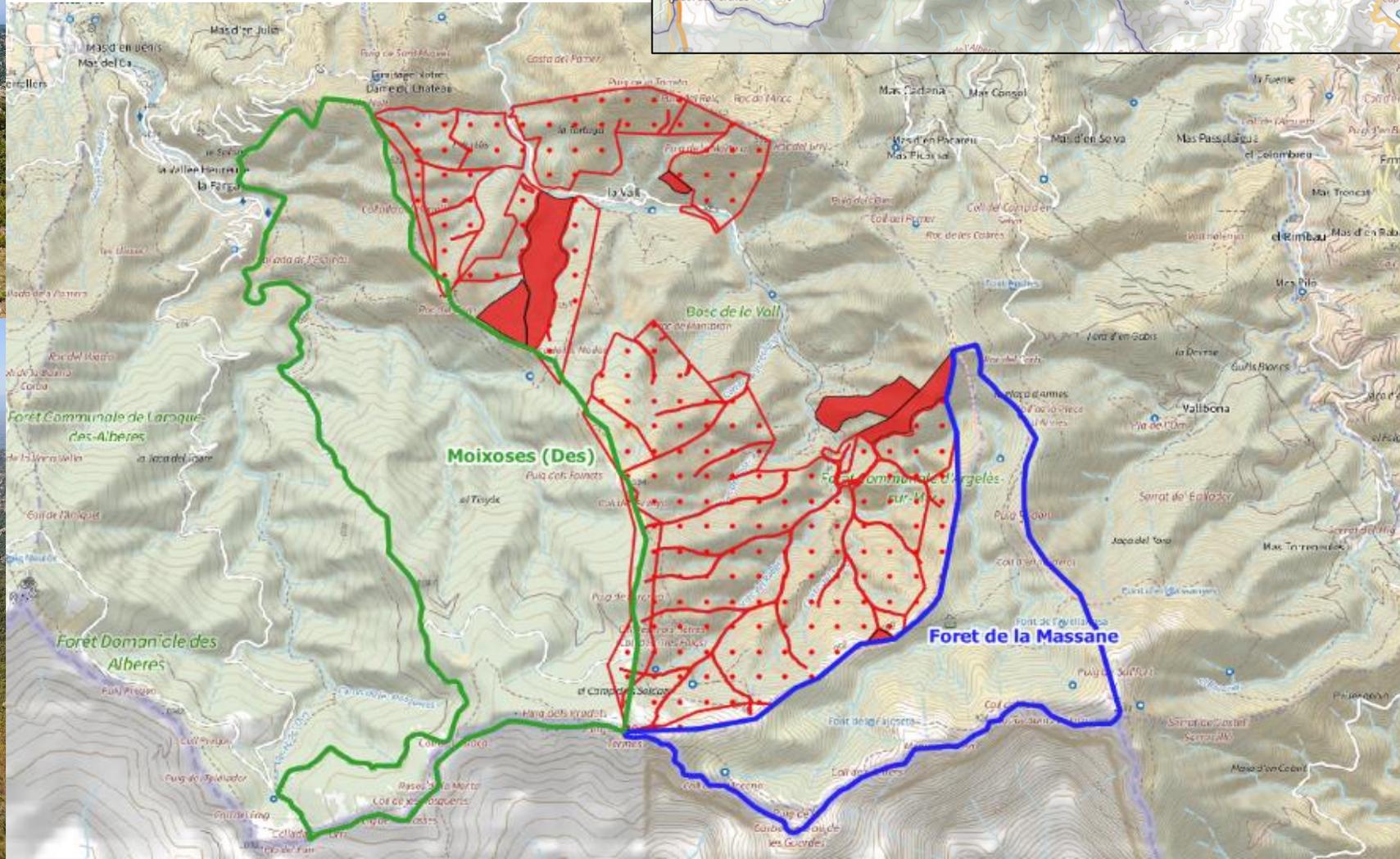
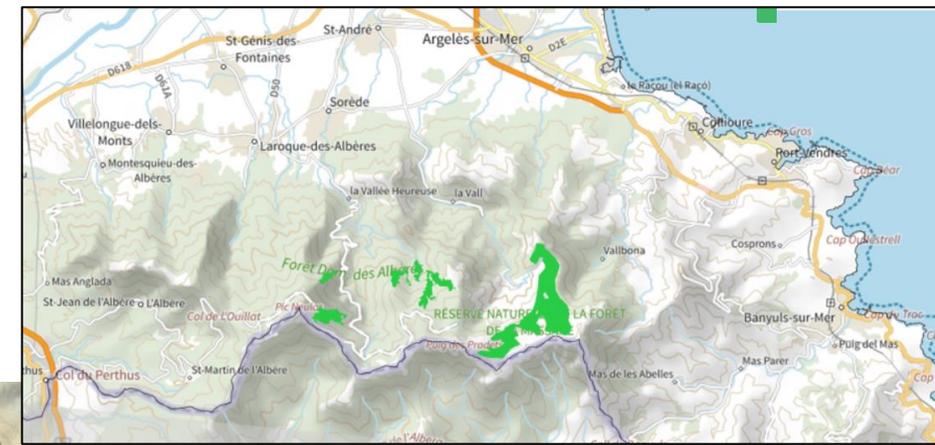
↑ Biodiversité

Plan Arbre et carbone vivant

Pour atténuer le changement climatique et restaurer la biodiversité, la Région s'engage dans un Plan d'action Arbre et carbone vivant.

En région Occitanie, cet enjeu de préservation est reconnu et constitue un des axes de sa stratégie régionale biodiversité avec le **plan Arbre et Carbone Vivant** : <https://www.laregion.fr/Plan-Arbre-et-Carbone-Vivant>

Acquisition dans le Massif des Albères (66) – 190 ha

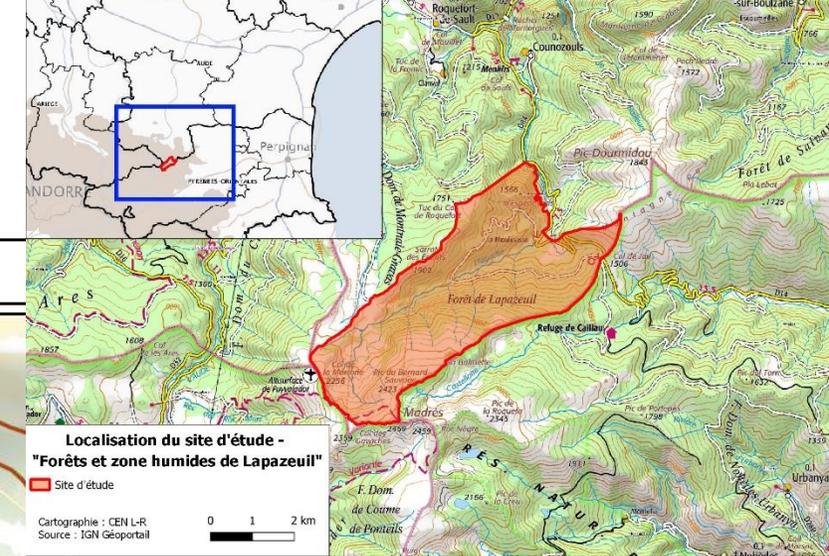
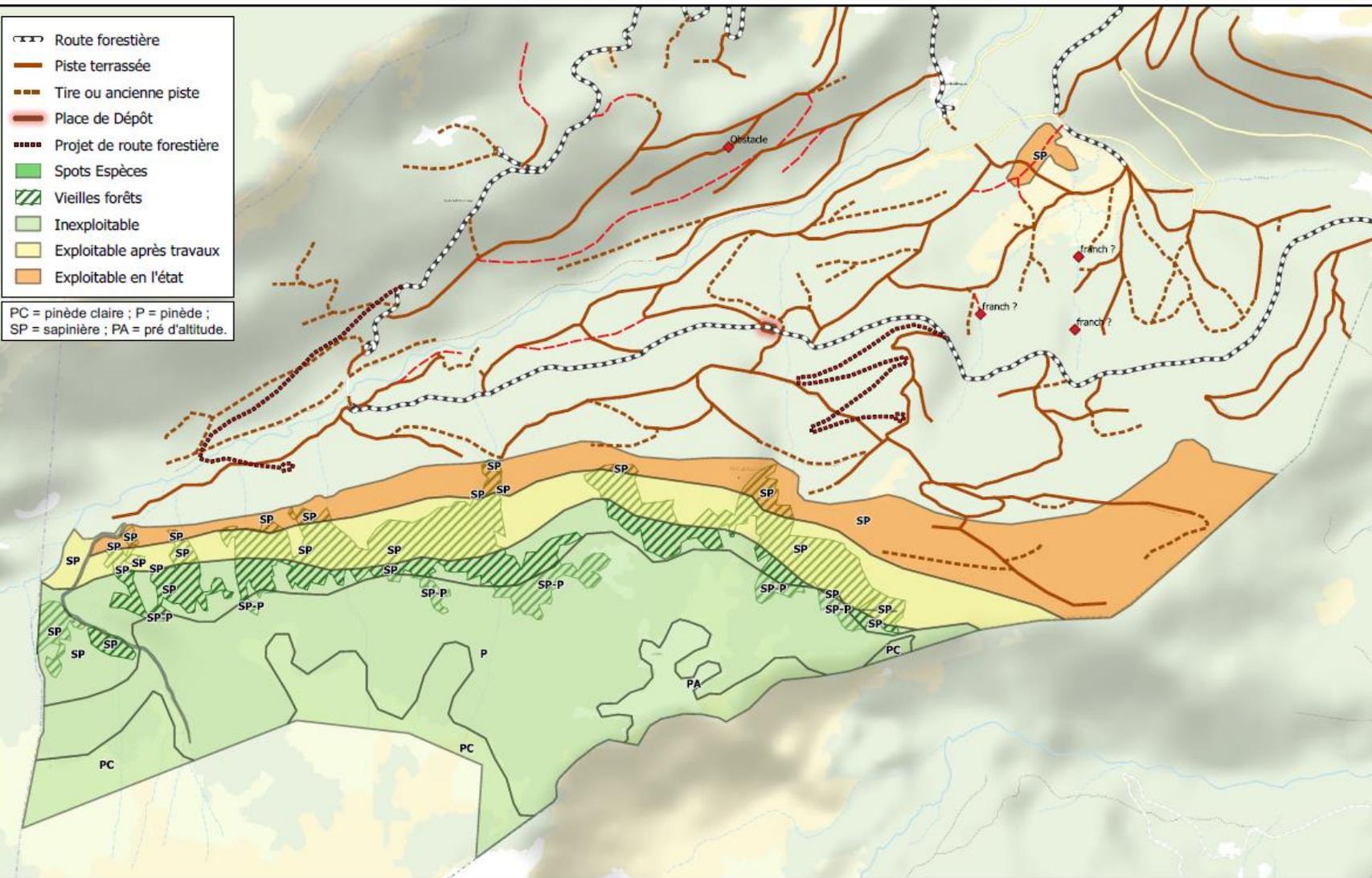


Forêt de Lapazeuil (Massif du Madres 11) – 1200 ha

Libre évolution des zones de vieilles forêts et intégration îlots de sénescence dans le Plan Simple de Gestion (PSE et ORE)

Bassin Versant de l'Aiguette - Intégration des préconisations du CEN dans les PSG - Partie Sénescence

- Route forestière
 - Piste terrassée
 - Tire ou ancienne piste
 - Place de Dépôt
 - Projet de route forestière
 - Spots Espèces
 - Vieilles forêts
 - Inexploitable
 - Exploitable après travaux
 - Exploitable en l'état
- PC = pinède claire ; P = pinède ;
SP = sapinière ; PA = pré d'altitude.



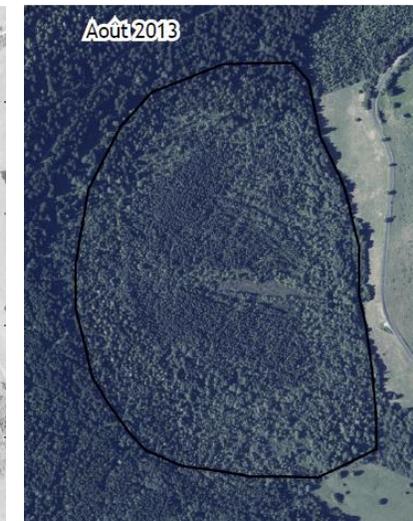
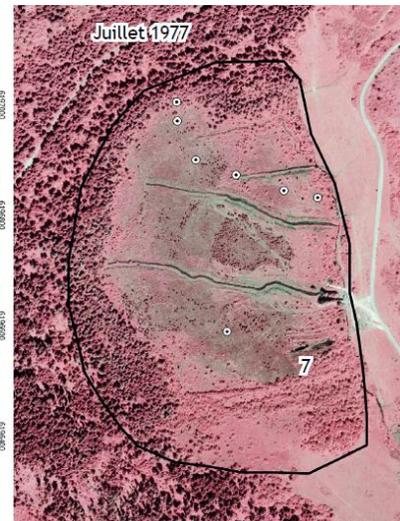
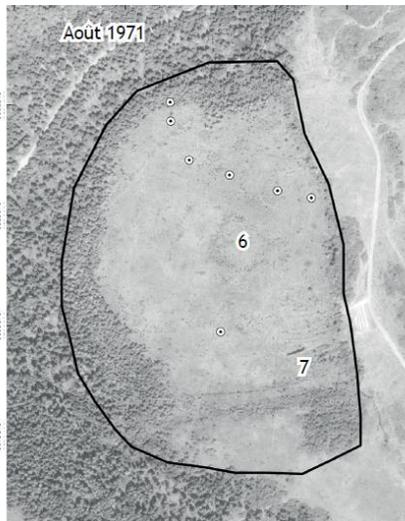
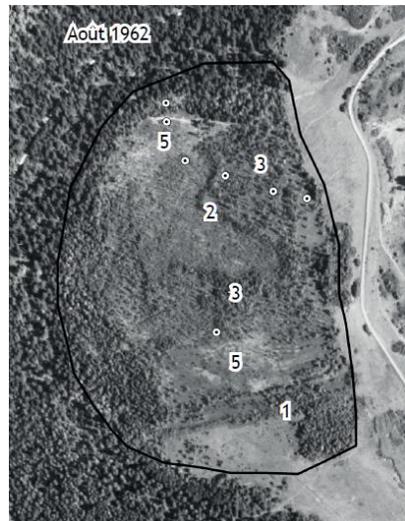
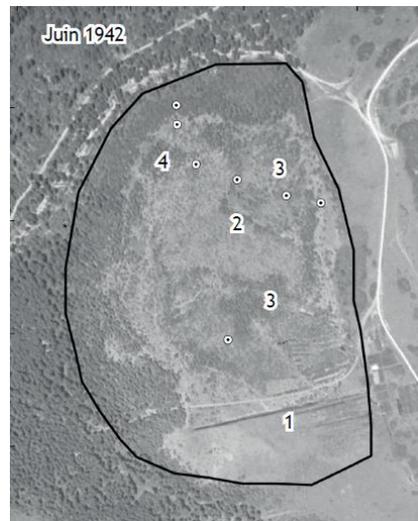
CHARTRE FONDATRICE INITIATIVE NATURE IMPACT

ENSEMBLE, MISONN SUR LE VIVANT



Obligations réelles environnementales.

Tourbière du Pinet (11) Restauration ou pas avant la libre évolution?



Années 40 début extraction de la tourbe

Années 50-60 arrêt exploitation, début du pâturage

Années 70-80 reprise de l'extraction et pâturage

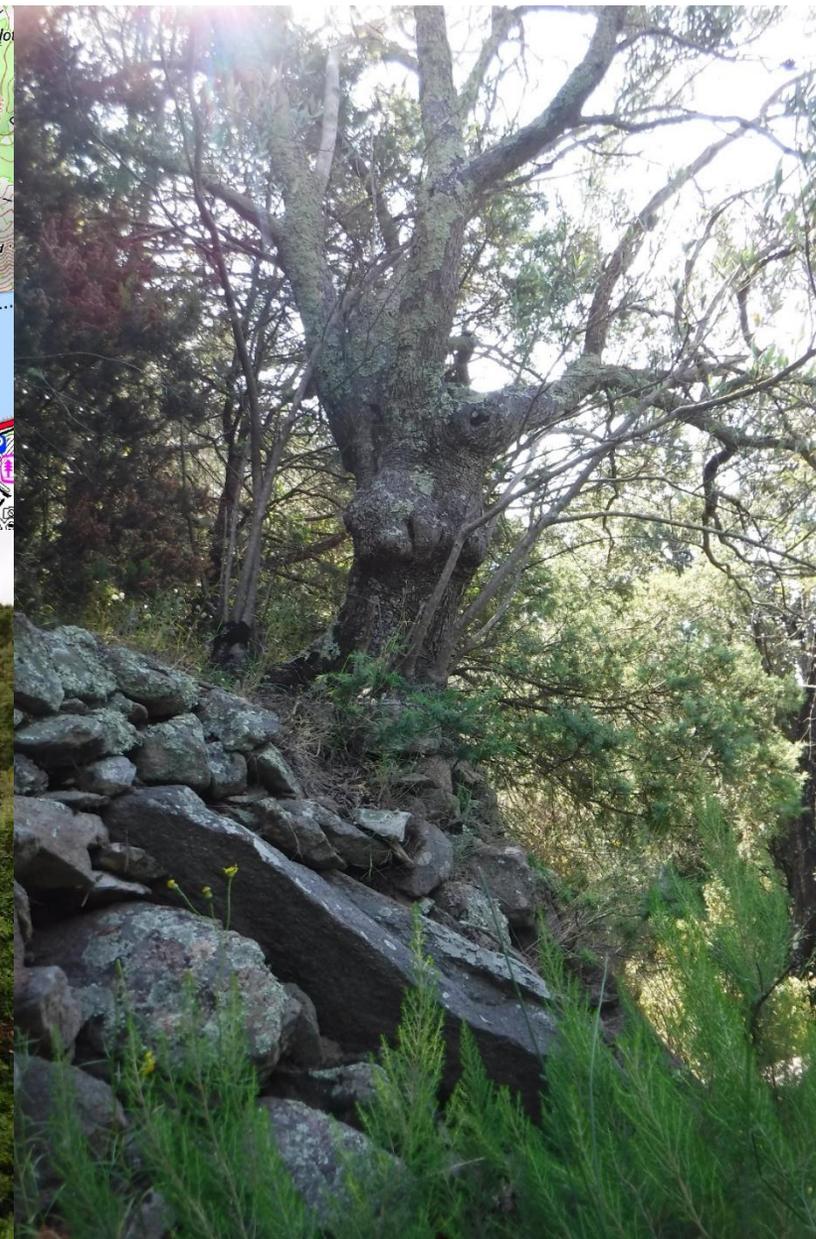
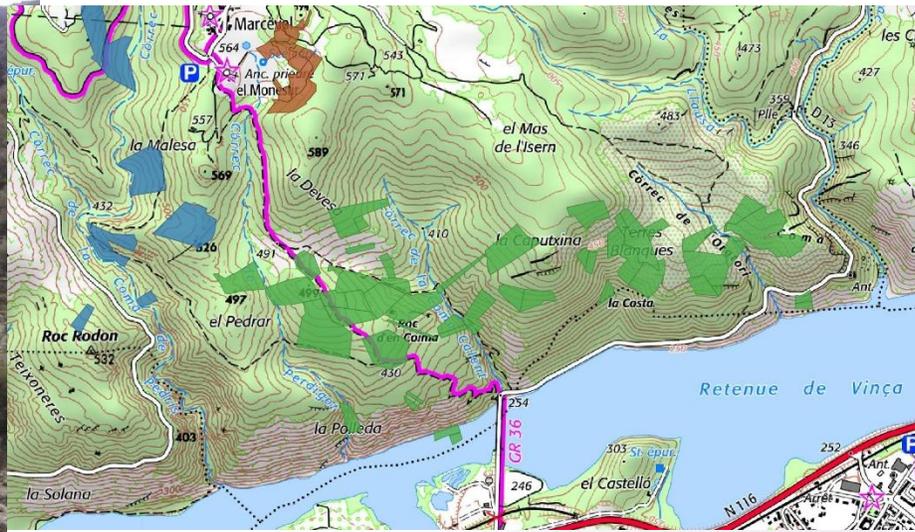
Années 90 début de cicatrisation, arrêt du pâturage

«Physionomie boréale de la tourbière [...] avec du Pin à crochet «plus d'autres arbres» (Gausсен, 1929).

Horizon KTH (kultureller Trocken horizont, Sjögren et al., 2007): trace du piétinement par le bétail, influence la dynamique et fonctionnement de la tourbière



Anciennes terrasses au dessus du Lac de Vinça (Arboussols, 66) - Bail emphytéotique propriété Foncière Terre de Liens (34 ha) Libre évolution par opportunité





La libre évolution comme mode de gestion des aires protégées en forêt publique.

Projet de développement du réseau de FoRêts en libre Evolution NaturElle (FRENE)



Contenu de la présentation

Éléments de contexte : forêts publiques d'Occitanie et gestion forestière.

La libre évolution dans les documents de gestion durable (aménagement forestiers) des forêts publiques.

Les aires protégées en forêt publique.

La libre évolution comme choix de gestion de certaines aires protégées en forêt publique : état des lieux et perspectives de développement

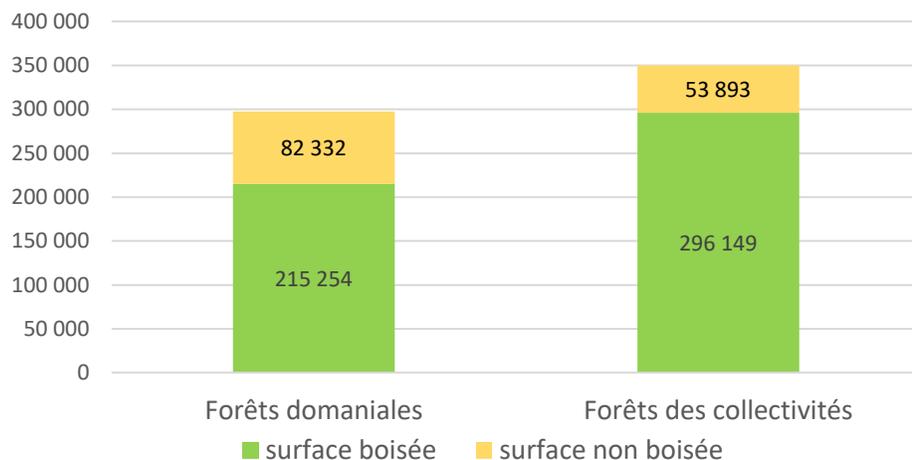
Projet FRENE : une initiative qui vise à fédérer tous les types de propriétaires forestiers



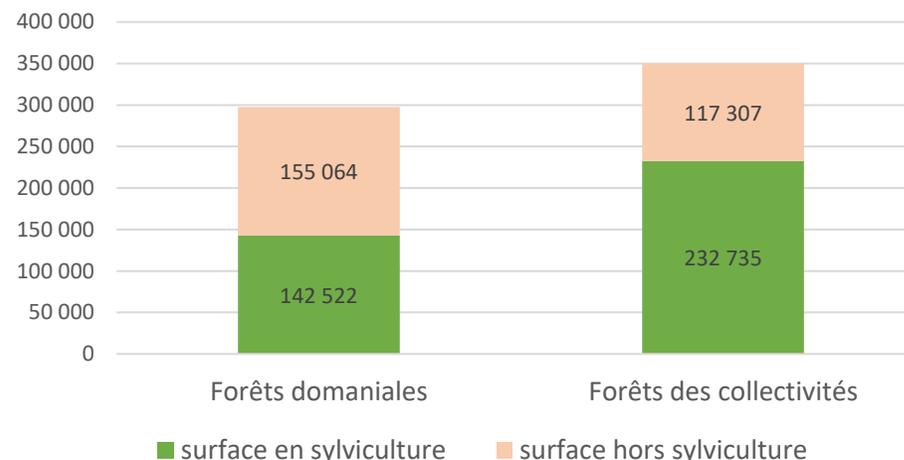
Forêts publiques d'Occitanie

En sylviculture = Surface pour laquelle une intervention sylvicole liée à la récolte de bois (y compris des opérations de renouvellement) est jugée possible à court, moyen ou long terme.

Surfaces "forêts" publiques gérées par l'ONF



Surface "forêts" publiques gérées par l'ONF



➤ Des forêts publiques au cœur des enjeux de biodiversité

- 4 grandes régions écologiques : Massif Central, Pyrénées, Méditerranée, Sud Ouest océanique.
- Diversité de milieux naturels, de paysages, de substrats géologiques et de climats (du thermo méditerranéen à l'étage subalpin). Milieux boisés et ouverts.
- 2 parcs nationaux couvrant d'importantes surfaces de forêts publiques : 33 566 ha en cœur de PN
- 12 RNN et 7 RNR qui couvrent respectivement 6 206 ha et 4 792 ha de forêts publiques
- 1 425 ha de forêts publiques incluses dans un arrêté préfectoral de protection
- 26 RB (réserves biologiques) totalisant 5 984 ha dont 6 RB intégrales totalisant 1 474 ha et 1RBM avec 391 ha en intégrale



La libre évolution dans les documents de gestion durable (aménagement forestiers) des forêts publiques.

Aménagement forestier = document de gestion durable (article L. 212-1 du code forestier) approuvé par l'État et comportant l'analyse de la forêt publique concernée, fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée, généralement de l'ordre de 20 ans.

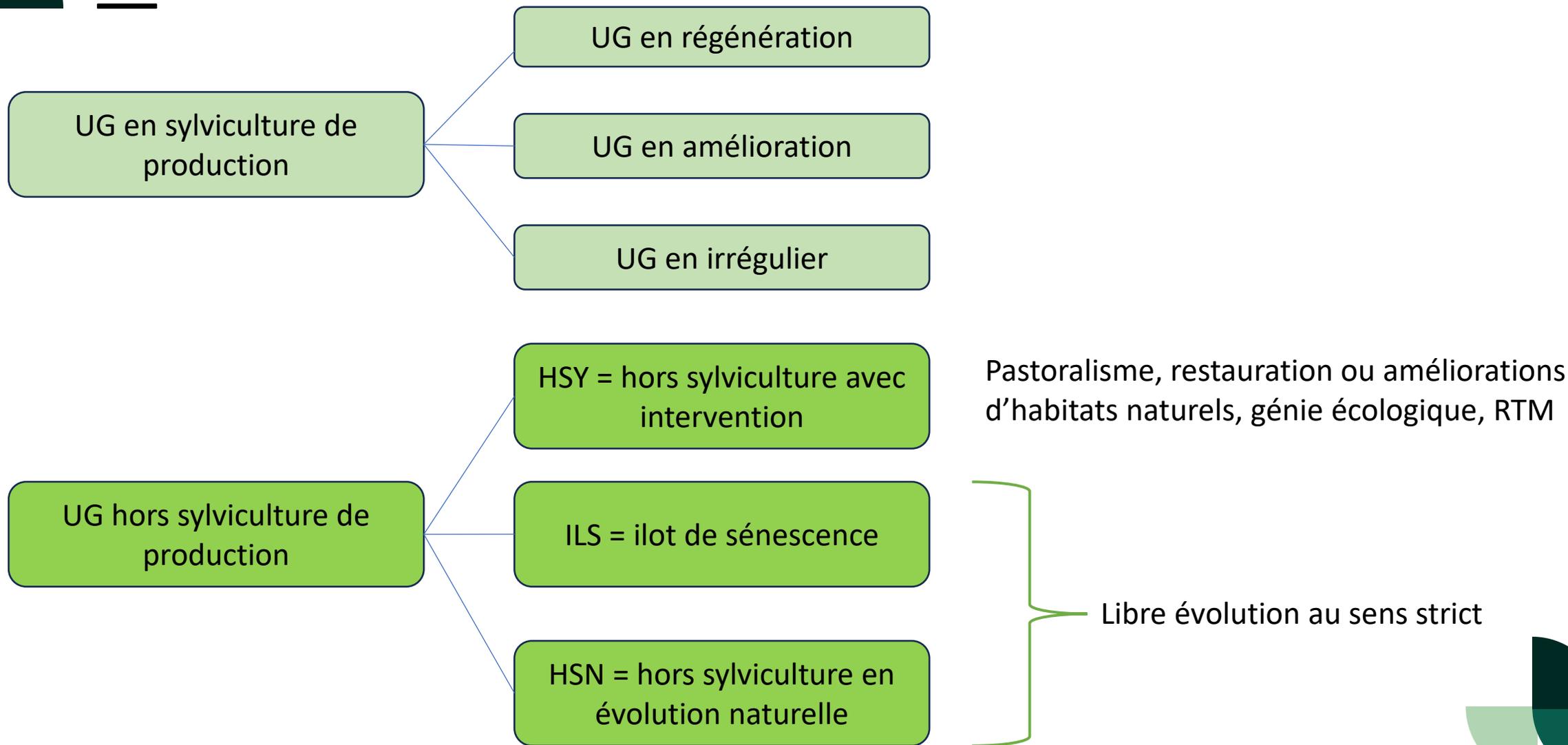
Pour des raisons pratiques de repérage géographique les forêts sont organisées en **parcelles** dont les limites sont soit naturelles soit régulièrement entretenues et matérialisées.

Au sein des parcelles forestières on définit des **Unités de Gestion (UG)** qui constituent les unités élémentaires de suivi technique.

On distingue différents types d'UG, chaque type exprimant un grand choix de gestion, en sylviculture ou hors sylviculture, et correspondant pour les UG en sylviculture à un mode d'intervention ou de traitement sylvicole homogène



La libre évolution dans les documents de gestion durable (aménagement forestiers) des forêts publiques.





La libre évolution dans les documents de gestion durable (aménagement forestiers) des forêts publiques.

Les ILS :

- Ils sont mis en place dans des zones où on pratiquait une sylviculture. Ils correspondent donc à une décision d'arrêt de la sylviculture afin de laisser de petits peuplements en évolution libre sans intervention culturale et conservés jusqu'à leur terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres.
- surface minimale de 0.5 ha et optimale de 3 ha (mais parfois beaucoup plus) de forme plutôt compacte afin de maintenir des zones à ambiance forestière, préférentiellement choisis dans des peuplements d'essences autochtones (mais pas exclusivement), mis en réseau les uns avec les autres mais aussi avec les îlots de vieillissement et avec la trame d'arbres habitat ou bouquets d'arbres habitat conservés dans les parcelles en exploitation.
- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, ils sont choisis hors des lieux fréquentés par le public
- Réseau permanent (au-delà de la durée d'un aménagement)





La libre évolution dans les documents de gestion durable (aménagement forestiers) des forêts publiques.

Les UG classées en HSN

- Les parcelles forestières sont stables dans le temps ; en revanche les UG peuvent évoluer lors des révisions d'aménagements forestiers (tous les 20 ans)
- Pour donner de la stabilité dans le temps à certaines UG classées en HSN des cadrages techniques récents ont été donnés au sein de l'ONF pour identifier au sein des UG classées HSN celles qui auraient vocation à être en libre évolution sur le long terme => UG classées HSN-LE

ILS et UG classées en HSN-LE ne sont pas des aires protégées au sens du code de l'environnement.

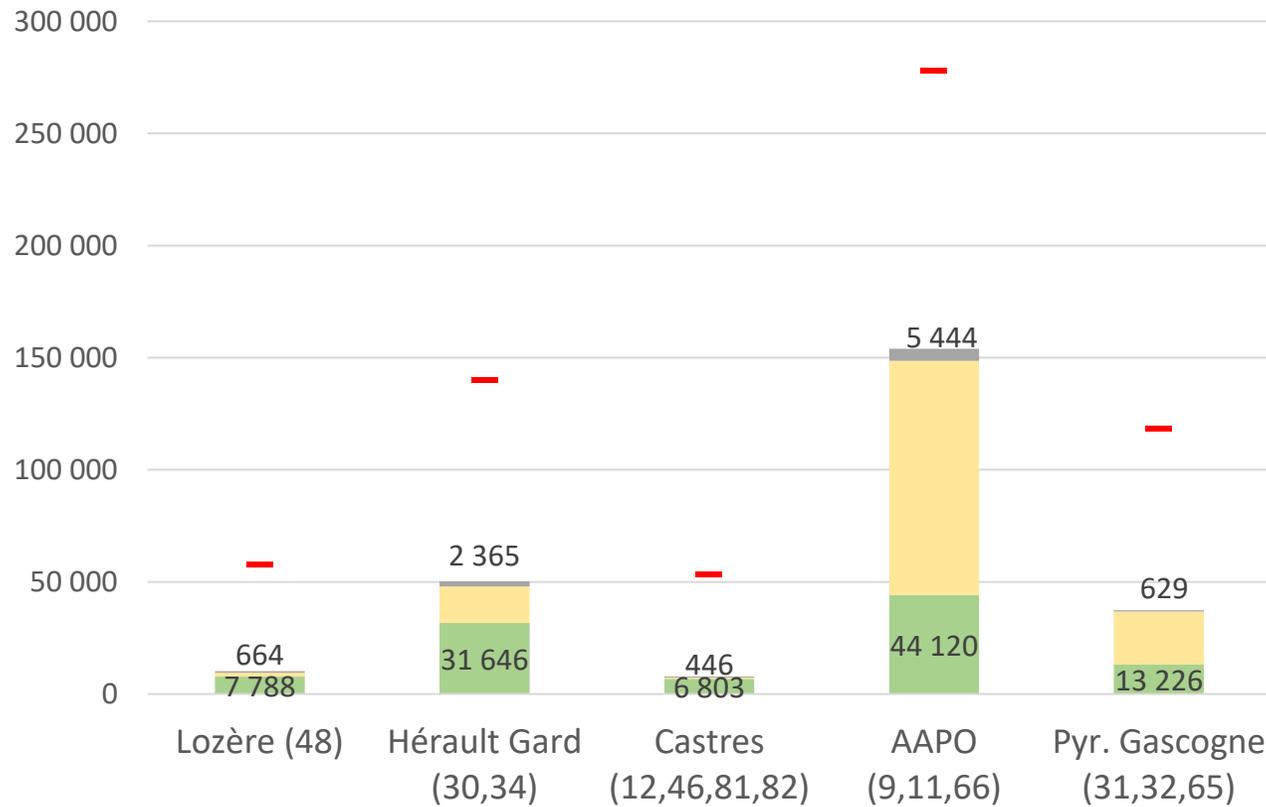
MAIS la volonté de l'ONF partagée avec le MTECT est pour la FD de les faire reconnaître comme ZPF dans le cadre du décret n° 2022-27 du 12 avril 2022 (analyse au cas par cas /sites fonciers domaniaux)





La libre évolution dans les documents de gestion durable (aménagement forestiers) des forêts publiques.

Surfaces hors sylviculture par type et par agence ONF



■ HSN ■ HSY ■ ILS - total forêt

Forêts publiques d'Occitanie :

Plus de 9 500 ha d'ILS

Plus de 100 000 ha de HSN





Les aires protégées en forêt publique : les réserves biologiques

- **Spécifiques aux espaces relevant du régime forestier**
 - Création par la volonté du propriétaire (Etat, collectivité) → pas d'enquête publique
- **Un statut fort**
 - ancien (1950) et éprouvé
 - arrêté interministériel Environnement – Agriculture ; durée illimitée
 - visa CNPN
 - reconnaissance UICN (catégories I ou IV) comme AP depuis 2010
- **Deux variantes**
 - réserves biologiques intégrales (RBI)
 - réserves biologiques dirigées (RBD)
 - Combinaison des 2 : réserves biologiques mixtes (RBM)





Réserves biologiques intégrales

Objectifs :

- **laisser s'exprimer la dynamique naturelle et spontanée des habitats forestiers (libre évolution)**
 - données scientifiques sur le cycle sylvigénétique
 - Conservation ou développement de la biodiversité (organismes saproxyliques)
- **Constituer un réseau représentatif de la diversité des types d'habitats forestiers français**

Critères :

- Surfaces minimales : 50 ha en plaine, 100 ha en montagne
- Absence de "contre-indications" (habitats / espèces vulnérables)

Actions :

- Etudes
- Travaux interdits sauf élimination des EEE et tvx de sécurisation, signalétique
- Chasse petit gibier interdite

Réserves biologiques dirigées

Objectifs :

- protection et gestion conservatoire d'habitats naturels remarquables ou rares, d'espèces rares ou menacées

Critères :

- **Double condition :**
 - **Intérêt patrimonial élevé**
 - **Gestion conservatoire >> gestion courante**
- Pas de critère surfacique (cas par cas)
- Pas d'objectifs de représentation d'habitats comme pour les RBI

Conséquences :

- Sites limités en nombre et surface

Actions :

- Etudes
- Travaux écologiques, sécurisation, information/accueil du public
- Chasse possible



Légende

Réserves biologiques

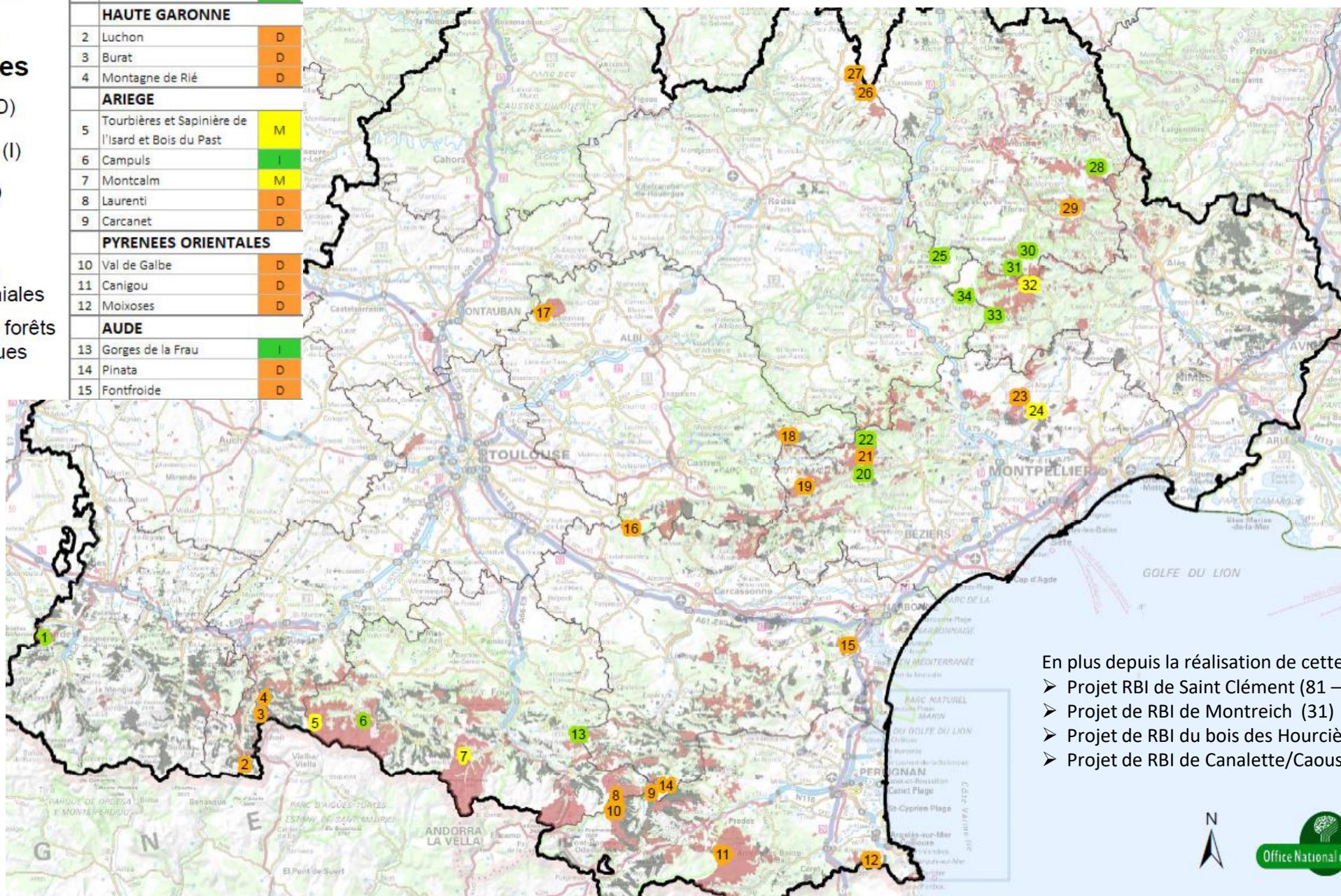
- 45 Dirigée (D)
- 44 Intégrale (I)
- 46 Mixte (M)

Forêts

- Forêts domaniales
- Autres forêts publiques

N°	Nom de la réserve	Type
HAUTE PYRENEES		
1	Saint Pé de Bigorre	I
HAUTE GARONNE		
2	Luchon	D
3	Burat	D
4	Montagne de Rié	D
ARIEGE		
5	Tourbières et Sapinière de l'Isard et Bois du Past	M
6	Campuls	I
7	Montcalm	M
8	Laurenti	D
9	Carcamet	D
PYRENEES ORIENTALES		
10	Val de Galbe	D
11	Canigou	D
12	Moixoses	D
AUDE		
13	Gorges de la Frau	I
14	Pinata	D
15	Fontfroide	D

TARN		
16	Aiguille	D
17	Montoulieu	D
18	Tourbières de Lacaune	D
HERAULT		
19	Tourbières de Somail	D
20	Gorges d'Heric	I
21	Tourbières et Landes de l'Espinouse	D
22	Pas de la Lauze	I
23	St Guilhem le Désert	D
24	Puechabon	M
AVEYRON		
25	Cirque de Madasse	I
26	Tourbières d'Aubrac	D
27	Vergne Noire	D
AVEYRON		
25	Cirque de Madasse	I
26	Tourbières d'Aubrac	D
27	Vergne Noire	D
LOZERE		
28	Altier	I
29	Bougès	D
30	Marquairès	I
31	Brèze	I
GARD		
32	Hort de Dieu	M
33	Peyrebesse	I
34	Ubac du Causse Bégon	I



En plus depuis la réalisation de cette carte en 2020 :

- Projet RBI de Saint Clément (81 – FD de Grésigne)
- Projet de RBI de Montreich (31)
- Projet de RBI du bois des Hourcières (FC – 12)
- Projet de RBI de Canalette/Caoussou/Giral (12)





La libre évolution dans les aires protégées en forêt publique
Etat des lieux et perspectives de développement

RBI existantes en Occitanie :

St Pé de Bigorre (65) 1010 ha ; Gorges de la Frau (11) 251 ha ; Cirque de Madasse (12) 79 ha ; La Brèze (48) 110 ha ; Peyrebesse (30) 18 ha ; Puechabon (34) 5 ha ; Montcalm (09) RBM de 571 ha avec 391 ha en intégrale

Développement important prévu dans le cadre de la contribution à la SAP 2030

+ 1848 ha en réserve intégrale / 14 projets (dont 9 créations)

Détail tableau suivant



Modalité	libellé du projet réserve biologique	type RB	Enjeu	Dpt	FD concernée	surface en ha	Surface en réserve intégrale
Création	Ubac Causse Begon	RBI	Source pétrifiante à tuf, ripisylve, forêt de ravin, stations primaires à pin sylvestre, grottes, aigle royal	30	FD du Causse Noir	151	151
Création	Campuls	RBI	Forêt ancienne et mature (hêtraie sapinière) et flore et faune associées	9	FD de Bethmale	154	154
Création	Montreich	RBI	Forêt ancienne et mature (hêtraie sapinière) et flore et faune associées	31	FD de Montreich	205	205
Création	Saint Clément	RBI	Forêt ancienne et mature ; enjeux entomologistes	81	FD de Grésigne	57	57
Création	Canalette/Caoussous/Giral	RBI	pins sylvestres matures, pineraies à genévrier de phoenicie, hêtraie mature et ancienne des Grands Causses	12	FD des Grands Causses	199	199
Création	Bois des Hourcières	RBI	Vieille forêt, très riche en GB et TGB et nécromasse	12	FC Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	107	107
Création	Valat l'Hort de Dieu	RBM	Amplitude altitudinale (nombreux habitats forestiers), apollon, aigle royal	30	FD de l'Aigoual	263	209
Création	Marquairès	RBI	Hêtraie acidiphile typique de l'Aigoual, habitats de pierriers, très gros arbres à dendromicrohabitats, faune saproxylique associée (dont Osmoderme), ripisylve	48	FD de l'Aigoual	183	183
Création	Altier	RBI	Vieille sapinière mature, hêtraie subalpine, organismes saproxyliques (champignons, insectes, etc.), lichens	48	FD Mont Lozère + forêt PNC de Cougnet	281	48
Conversion	Montoulieu	RBD=>RBI	Forêt ancienne et mature ; enjeux entomologistes	81	FD de Grésigne	44	44
Conversion/Extension	Biros (Tourbières et Sapinière de l'Isard et Bois du Past)	RBM	Protection de Grand tétras, de l'Aigle royal, et du desman des Pyrénées. Tourbières	9	FD de Biros	285	127
Conversion/Extension	Pas de la Lauze	RBI	Limite méridionale de la hêtraie pour le Massif Central, stades matures de la hêtraie, groupements de végétation chasmophytique, ripisylve	34	FD de l'Espinouse	193	193
Conversion/Extension	Puechabon	RBM	Aigle de Bonelli (nidification), grotte à chiroptères d'enjeu national, pelouses sur arènes dolomitiques en climat méditerranéen montagnard	34	FD de Puechabon	179	172
Conversion/Extension	Gorges d'Héric	RBI	Yeuseraie montagnarde à bruyère arborescente préservée des interventions humaines	34	FD de l'Espinouse	non arrêté	non arrêté

La libre évolution dans les aires protégées en forêt publique

Libre évolution ne signifie pas non gestion.

- C'est un choix de gestion mûrement réfléchi qui participe à la constitution d'une trame de vieux bois

Libre évolution ne signifie pas inaction.

- Dans les RBI l'ONF mène des actions de connaissance, des suivis de bois morts (protocole PSDRF : protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières)
- Exemple des actions menées en 2022 dans la RBI de St Pé de Bigorre

Année	Action
2022	Inventaire des lichens - RBI de Saint-Pé-de-Bigorre (65)
2022	Etude sur le <u>Calotriton</u> (année 3 sur 3) - RBI de Saint-Pé-de-Bigorre (65)
2022	Matérialisation du périmètre – RBI de St Pé de Bigorre (65)
2022	Travaux manuels de mise en sécurité sur sentiers d'accès aux sites d'études - RBI St Pé de Bigorre (65)
2022	Suivi de la défoliation du buis suite aux attaques de Pyrale (année 2 sur 3) - RBI de Saint-Pé-de-Bigorre (65)



La libre évolution dans les aires protégées : des suivis conduits par les membres des réseaux naturalistes de l'ONF

6 RÉSEAUX NATURALISTES DÉDIÉS



Avifaune



Entomologie



Habitats-flore



Herpétofaune

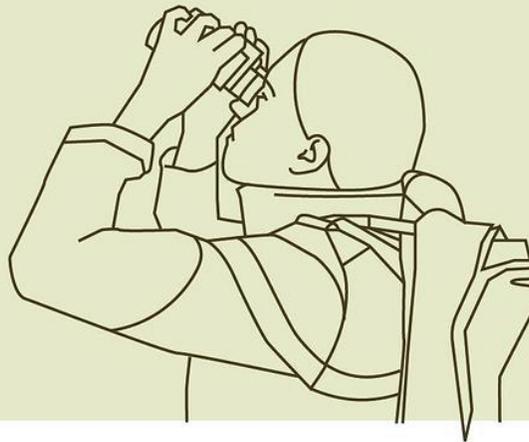


Mammifères



Mycologie

= **220**
FORESTIERS
NATURALISTES

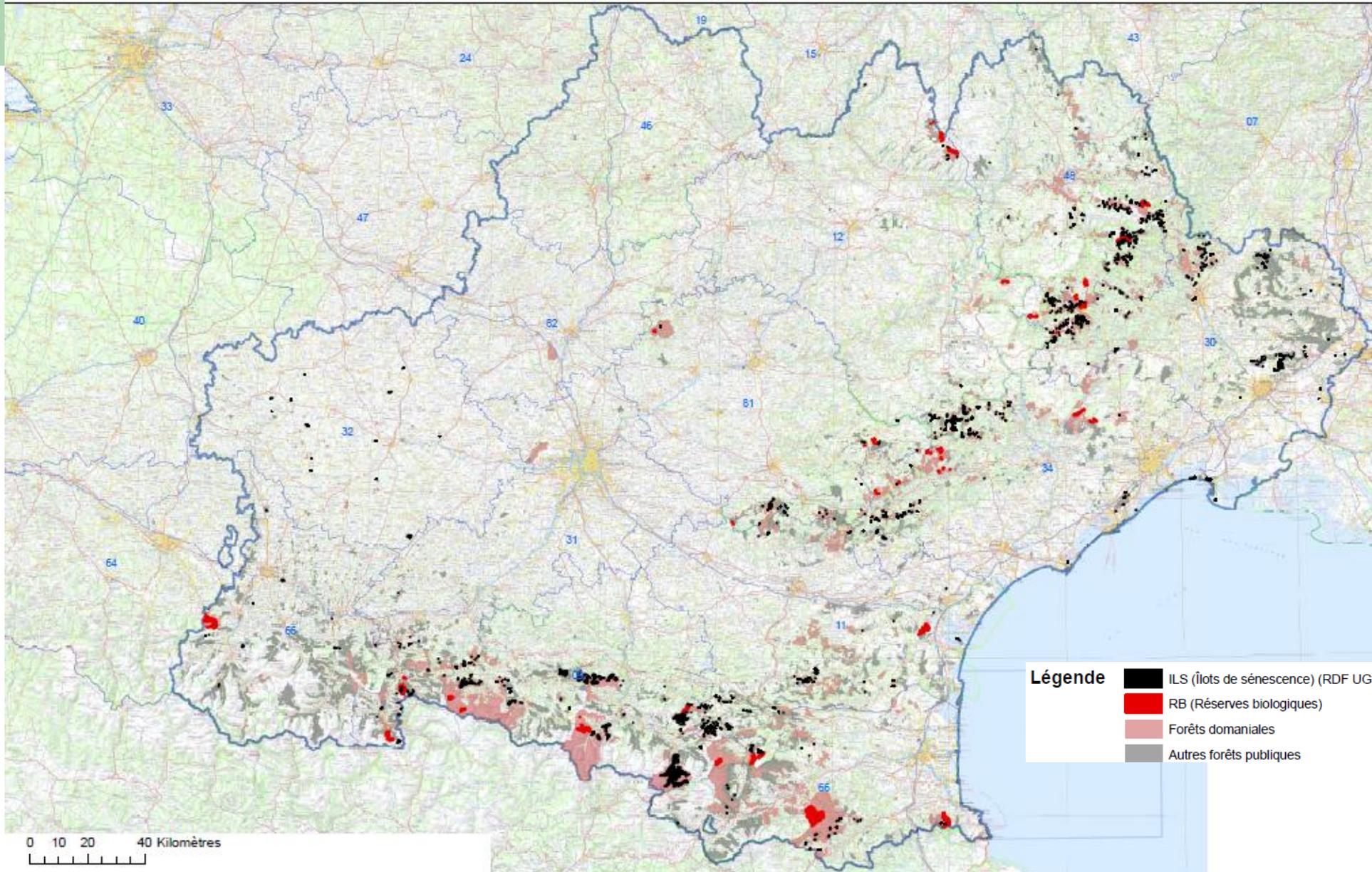


DES PARTENARIATS avec
les associations, organismes et acteurs
de la conservation de la nature

7200 jours/an à l'échelle nationale dont 2450 jours par des personnels de la DT ONF Midi Méditerranée

- Présents dans toute la France
- Pour la plupart forestiers en plus d'être naturalistes => maîtrise des contraintes du gestionnaire, lien entre le monde de la gestion sylvicole et le milieu associatif et scientifique naturaliste qui s'intéresse à la biodiversité forestière.
- Niveaux de formation élevés, maintien de compétences de haut niveau dans des disciplines variées.
- Les réseaux utilisent des procédures et des protocoles éprouvés par le monde scientifique, qui ont tous été intégrés comme protocoles de référence par l'UMS Patrinat (MNHN)
- Utilisation de référentiels taxonomiques
- Des lacunes : les réseaux naturalistes de l'ONF ne couvrent pas tous les groupes
- Les demandes d'intervention dépassent de beaucoup les moyens

Carte des réserves biologiques et des ILS en Occitanie



Visualisation d'une
trame forestière de
vieux bois

NB : les ILS sont trop
petits pour pouvoir
être représentés sur
carte. Ils sont
présentés ici sous
forme de point noir
visible pour montrer
leur répartition
géographique

A cette trame il
conviendrait d'ajouter
les UG classées en
hors sylviculture



Engagement de la forêt domaniale d'Occitanie dans la SAP2030

Sur 50 000 ha de protections fortes supplémentaires que doit apporter la FD à l'échelle métropolitaine 28 000 ha viendront d'Occitanie

- 7000 ha environ de nouvelles réserves biologiques ou extension de RB
 - Plus de 6 100 ha d'îlots de sénescence (ILS) déjà existants et situés hors de ZPF actuelles
 - Plus de 15 000 ha de zones hors sylviculture (HS) comprenant majoritairement VF et peuplements à potentiel de subnaturalité (pas de trace d'exploitation depuis au moins 50 ans)
- 



Extension du réseau FRENE

FRENE (FoRêts en libre Evolution NaturElles) = réseau de peuplements forestiers en libre évolution, identifiés comme tels dans les documents de gestion forestière durable (aménagement en forêts publiques, plans simples de gestion en forêts privées) par libre décision des propriétaires privés ou publics de forêts.

Le réseau FRENE est une démarche soutenue par un collectif d'acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes : ONF, coopérative Coforêt, Communes forestières, Fransylva, CNPF, FRAPNA, LPO, Forêts sauvages, DREAL et région AURA.

L'ONF et FNE portent au niveau national le projet d'étendre aux autres régions de France le dispositif FRENE.

En Occitanie une première réunion d'information des différents acteurs concernés est planifiée le 9 novembre.





Le Département
des
PYRÉNÉES-ORIENTALES

**CERBÈRE
BANYULS**
Réserve naturelle
marine

Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls




Département des Pyrénées-Orientales



Réseau des gestionnaires
d'espaces naturels d'Occitanie

Banyuls
10/10/23



leDépartement66.fr



L'Accent Catalan de la République Française



La Réserve Naturelle Nationale Marine de Cerbère-Banyuls : une gestion maîtrisée...

- **Création** : 26 février 1974 (Arrêté interministériel puis Décret du 6 septembre 1990)

↳ Gérée par le Département des PO depuis 1977



Des objectifs précis :

- Préserver les habitats et les espèces (1200 espaces animales et 500 végétales)
- Contrôler les activités humaines afin de les rendre compatibles avec la conservation

- **Une équipe** : 5 agents permanents et 5 renforts saisonniers



- **Un Comité Consultatif** : Présidé par le Préfet et composé d'élus, de scientifiques, d'usagers et représentant de collectivités (35 membres).

- **Un Conseil Scientifique** : 17 membres élus pour 5 ans

- **Un Plan de gestion** : définit les objectifs et les actions sur 10 ans

Une Réserve reconnue au niveau mondial:

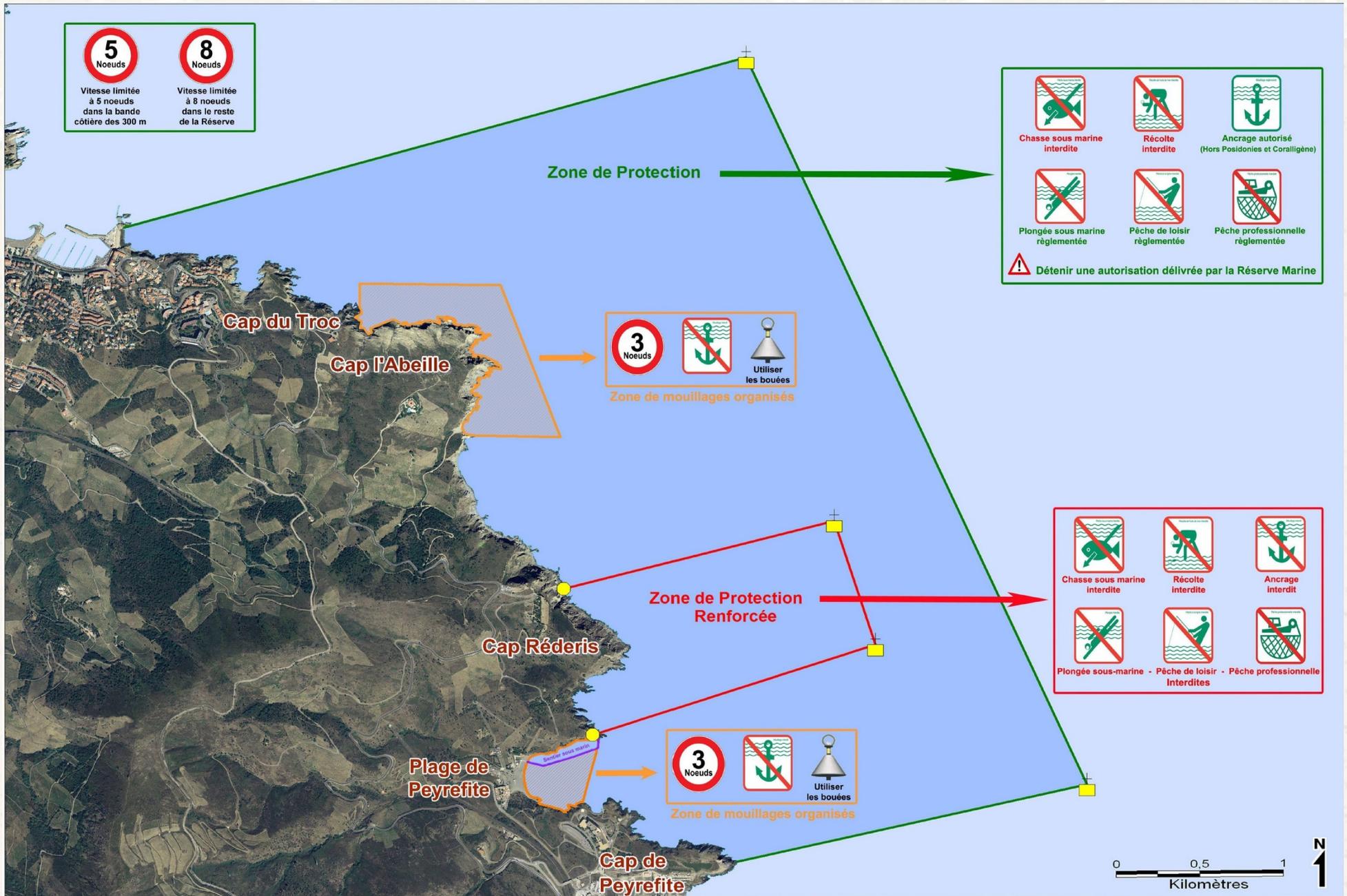
- **Liste verte UICN** : reconnaissance de la qualité de gestion de l'espace naturel

- **GLORES** : Protection efficace du milieu et des espèces (17 sites au monde)

- **ASPIM**: Conservation efficace du patrimoine méditerranéen (6 sites en France)



Un espace protégé de 650 ha dont 65 ha en zone de protection renforcée



Les missions de la Réserve Naturelle Marine

- Protéger : la surveillance du site

- Informer, évaluer la fréquentation et faire respecter la réglementation
- 1 200 h / an soit 260 jours de présence sur site



- Connaître : les suivis scientifiques

- Un patrimoine écologique exceptionnel (1200 espèces animales et 500 végétales)
- 10 suivis par an en moyenne (corail, mérus, corbs, grandes nacres...)



- Gérer : la gestion des usages

- Maîtriser la fréquentation en mettant en place des mesures de gestion adaptées
- Réglementer les activités (pêche professionnelle et de loisir, circulation, plongée)
- Organiser le mouillage : 2 zones avec 32 bouées : plongeurs(14) et plaisanciers (18)



- Sensibiliser : les animations pédagogiques et l'accueil du public

- 1 200 élèves accueillis (50 classes primaires, collèges, lycées...)
- 2 000 personnes sensibilisées en été
- Un point information (7 000 visiteurs / 2 mois)
- Un sentier sous marin : Véritable outil de sensibilisation :
 - 30 000 visiteurs / an

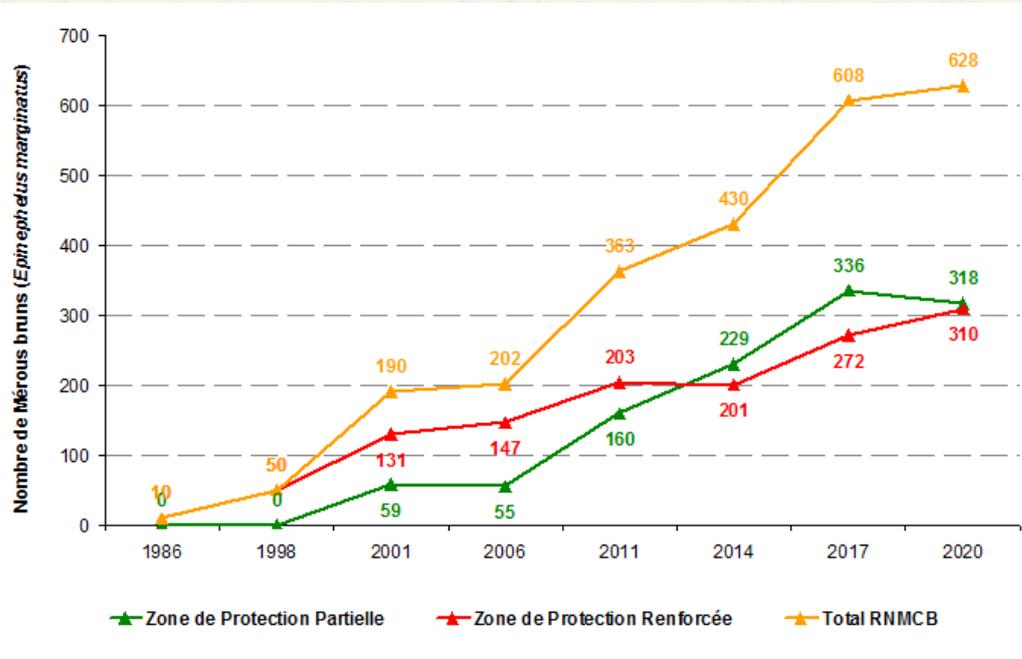


Un effet réserve décuplé...



Suivi des mérous bruns :

- Un bon indicateur de l'état de santé du milieu
- Une espèce protégée depuis 1993 et suivie dans la Réserve depuis 1986



➔ 702 mérous comptabilisés en 2023

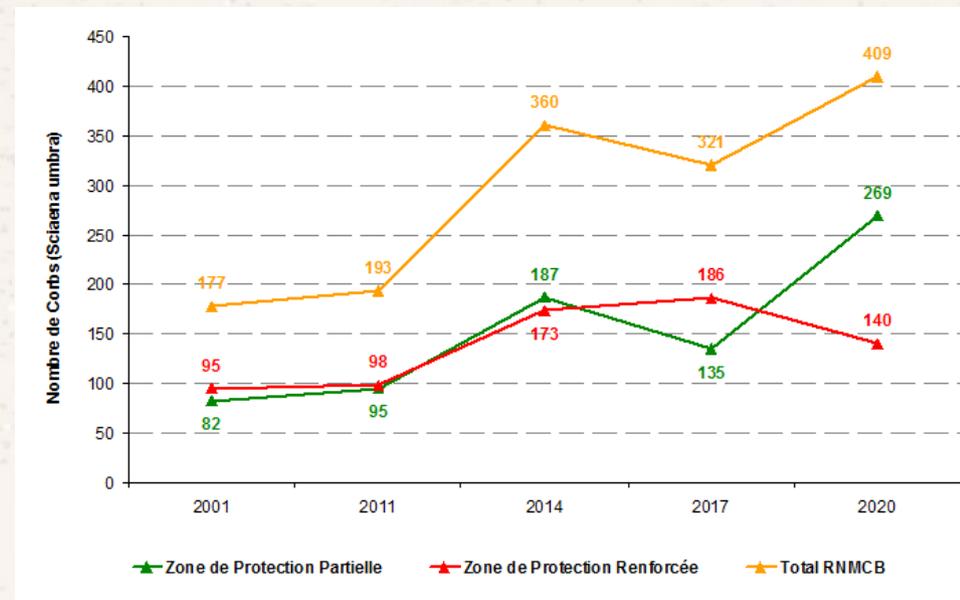
- Un effet Réserve très marqué
- Evolution importante dans la ZPP

Où sont les juvéniles ?

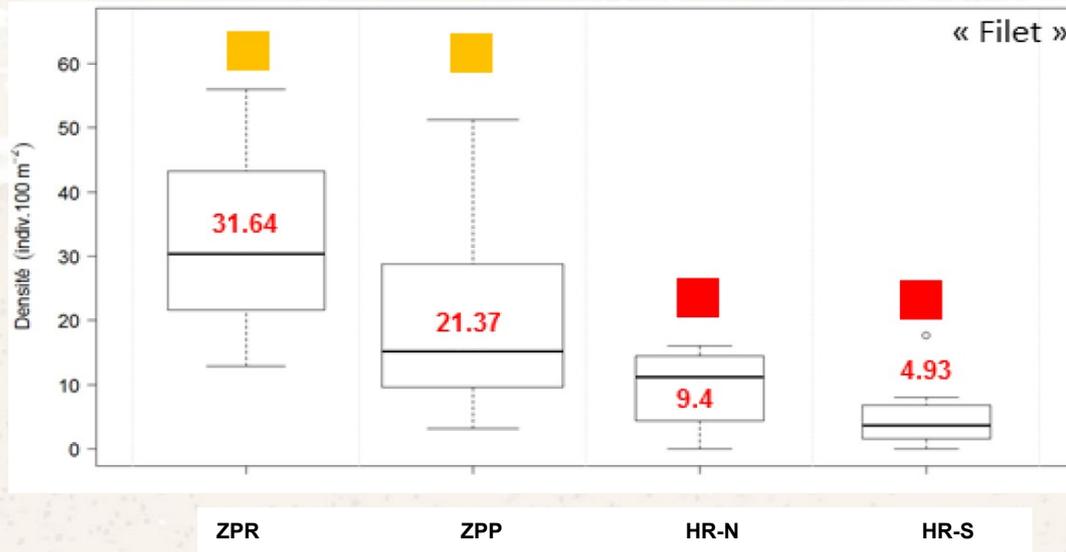
Suivi des corbs :

➔ 409 Corbs comptabilisés en 2020

- Les individus les plus gros sont dans la ZPR



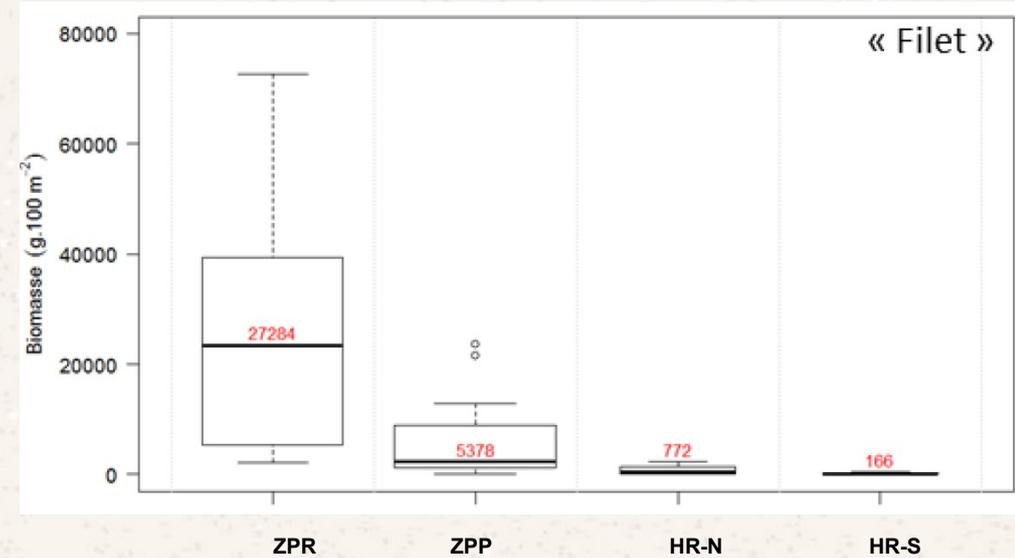
Suivi du peuplement de poissons :



- La densité (nbre d'individus/100m²) est multipliée par plus de 3 dans la Réserve.

- La biomasse (poids/100m²) est 30 fois plus importante dans la Réserve

➔ Plus on s'éloigne de la zone de protection renforcée, moins il y a de poissons



Suivi des grandes nacres (*Pinna nobilis*)

Intérêt du suivi :

- Espèce sensible au prélèvement (décoration...)
- Espèce protégée sur le territoire Français



Objectifs

- Evaluer la population
- Evaluer l'effet réserve



➔ Plus de 800 individus comptabilisés dans la baie de Peyrefite jusqu'en 2018...

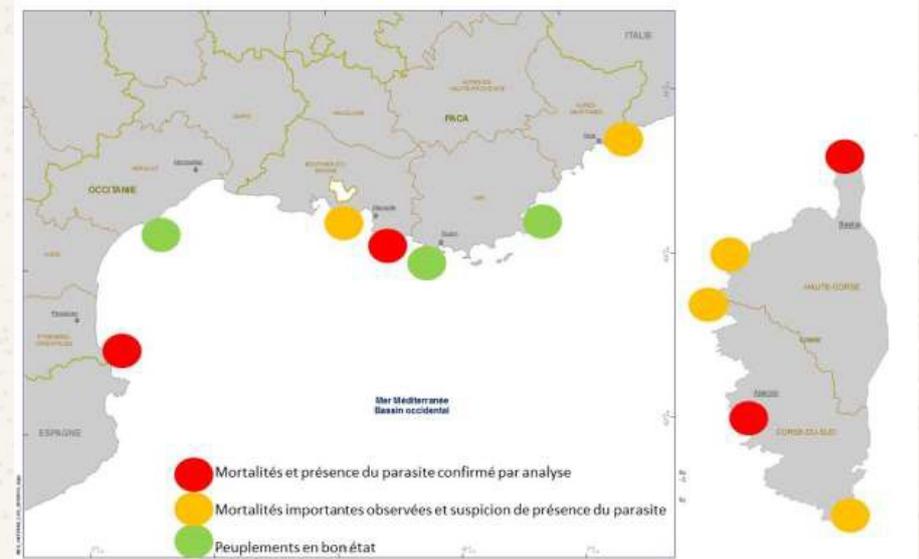
Bilan en juillet 2018 :

- 692 grandes nacres recensées
- 479 de mortes (69%)

Bilan en avril 2023 :

- Aucune grande nacre vivante

➔ Libre évolution du milieu ?



D'autres suivis réalisés...

Surveillance des proliférations d'algues filamenteuses :

- Phénomène apparu en fin de saison
- Prélèvements réguliers réalisés par les agents



Suivi de la Caulerpa Racemosa



- Premières observations en 2018 :

- Arrachage manuel ?
- Aspiration hydraulique ?
- Couverture de cuivre ?
- Injection de javel dans les ramifications ?

➔ Libre évolution du milieu et balisage de certaines zones



Définir une stratégie d'action à moyen et long terme :

Quel choix ?

- Des interventions calibrées et réfléchies
- La libre évolution du milieu comme un moyen de gestion des nos espaces naturels ou

Une gestion qui incite à étendre le périmètre de la Réserve....

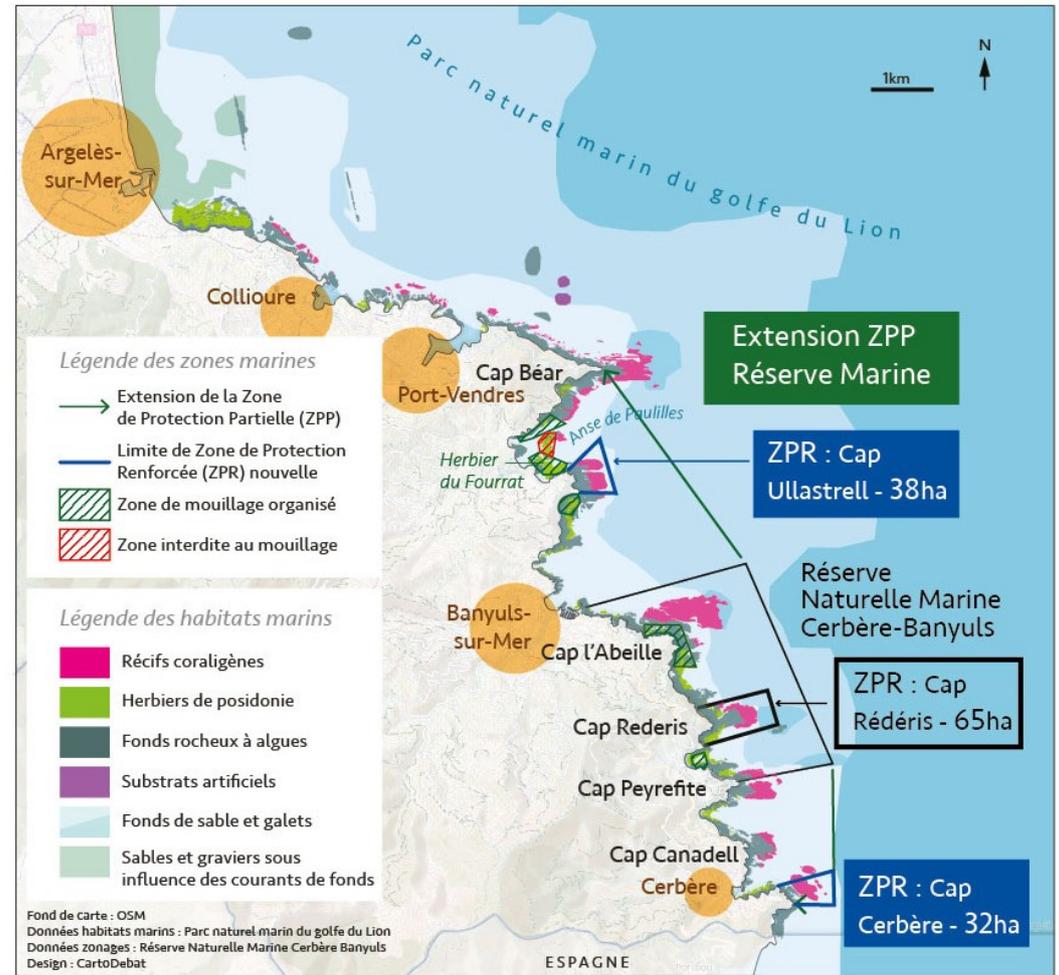
Une phase de concertation de 17 mois lancée par le Département, gestionnaire de la Réserve, accompagné par :

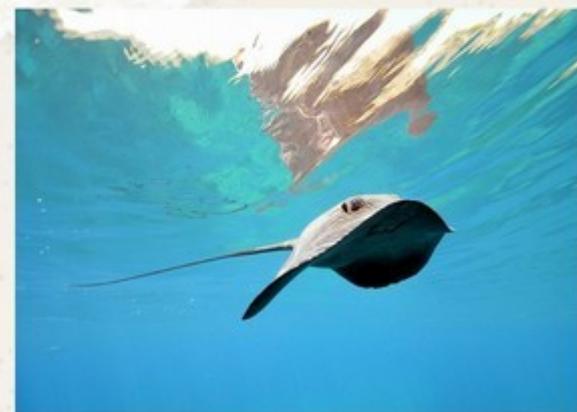
- les services de l'État,
- le Parc naturel marin du golfe du Lion
- l'Observatoire Océanologique de Banyuls
- l'Université de Perpignan (UPVD)
- l'Université Paul Valéry de Montpellier

- Périmètre étendu : 1035 ha au total

135 ha en zone de protection renforcée

Constitue la « meilleure option », au croisement des enjeux (préservation de la biodiversité et conciliation des activités), des contraintes et des attentes des différentes parties prenantes





Merci
pour votre attention

